



Assemblée générale

Soixante-douzième session

Première Commission

7^e séance plénière

Lundi 9 octobre 2017, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Bahr Aluloom (Iraq)

La séance est ouverte à 15 heures.

Programme de travail

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de poursuivre le débat cet après-midi, je souhaite aborder une question importante liée à l'organisation de nos travaux. Nous sommes confrontés à une difficulté, qui est de satisfaire à toutes les demandes d'inscription sur la liste des orateurs tout en respectant le temps restant alloué au débat général. À la suite de mes consultations avec le Bureau, j'ai l'intention, avec l'assentiment de la Commission, de prévoir une séance supplémentaire demain, mardi 10 octobre, à 10 heures, pour permettre à tous les États Membres inscrits sur la liste des orateurs pour le débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationales de participer à ce débat sans bouleverser le calendrier du débat thématique. Le Secrétariat a transmis cette proposition à tous les membres, vendredi dernier.

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Commission accepte ma proposition visant à tenir une séance supplémentaire le mardi 10 octobre, à 10 heures, afin de satisfaire à toutes les demandes d'inscription sur la liste des orateurs pour le débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle que la liste des orateurs pour le débat thématique, qui débutera le mercredi 11 octobre, sera ouverte jusqu'au lundi 16 octobre, à 18 heures.

Points 52 b) et 90 à 106 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle à toutes les délégations qui prennent la parole de bien vouloir limiter la durée de leur déclaration à huit minutes lorsqu'elles interviennent à titre national.

M. Manrique Trejo (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, ma délégation vous adresse ses félicitations, ainsi qu'aux autres membres élus du Bureau, pour votre élection à la tête de la Première Commission. Vous pourrez compter sur plein appui de ma délégation dans l'exercice de vos fonctions.

J'aimerais saisir cette occasion pour féliciter les organisateurs de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, qui viennent de se voir attribuer le prix Nobel de la paix, le vendredi 6 octobre, en reconnaissance de son combat inlassable pour l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



El Salvador est fermement convaincu que le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements sont des éléments indispensables pour honorer l'engagement que nous avons pris de maintenir la paix, la sécurité et la stabilité internationales, le respect des droits de l'homme constituant son axe central.

Mon pays, qui fait partie de la première zone exempte d'armes nucléaires à forte densité de population en vertu du Traité de Tlatelolco visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique centrale et dans les Caraïbes, se félicite de l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Pour El Salvador, l'adoption de ce traité peut contribuer dans une large mesure aux efforts visant à parvenir à un désarmement nucléaire général, complet et irréversible. C'est la raison pour laquelle mon pays a non seulement voté pour son adoption, le 7 juillet, mais l'a également signé dès le premier jour de son ouverture à la signature.

Les dispositions du Traité réglementant la possession, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, le stockage, le transfert et l'utilisation des armes nucléaires interdisent également la menace de leur utilisation. Comme on le sait, la prévention des menaces et la dissuasion nucléaire demeurent les principales justifications par certains États de la possession de ce type d'armes de destruction massive. L'adoption de ce traité constitue donc, pour El Salvador, un tournant en matière de désarmement nucléaire, non seulement parce qu'il s'agit du premier instrument interdisant les armes nucléaires négocié aux Nations Unies, mais aussi parce qu'il vient renforcer le mécanisme de désarmement et compléter le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Nous regrettons profondément l'absence de consensus lors de la Conférence d'examen du TNP de 2015, que nous considérons comme un recul par rapport aux progrès réalisés lors des précédentes Conférences d'examen. Cependant, nous tenons à réaffirmer notre volonté de continuer de participer au processus menant à la Conférence d'examen de 2020, qui sera une nouvelle occasion pour la communauté internationale de renouveler son attachement au désarmement et à la non-prolifération nucléaire. Nous regrettons également le manque de volonté politique en ce qui concerne la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires. Nous espérons que cet engagement sera renouvelé dans un avenir proche.

Nous appelons au respect des dispositions du TNP, à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération et

l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous lançons également un appel aux parties au Traité pour qu'elles fassent preuve de volonté et d'un esprit de souplesse dans la recherche d'un consensus d'ici à 2020.

La soixante-douzième session de l'Assemblée générale se déroule dans un climat de tension croissante dans différentes parties du monde. El Salvador note avec une vive préoccupation les essais nucléaires qui ont récemment eu lieu. De tels agissements ne font que nuire à la paix, à la sécurité et à la stabilité internationale, tout en mettant en péril la vie de millions de personnes.

El Salvador appuie tous les efforts de dénucléarisation déployés dans le plein respect du droit international et de l'égalité souveraine des États. Il nous paraît sage de reprendre le dialogue, seul moyen de parvenir à la paix et à la stabilité dans toutes les régions. Nous exhortons les pays visés à l'annexe 2 du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à le ratifier rapidement afin de permettre son entrée en vigueur dans les meilleurs délais.

El Salvador reste déterminé à combattre et éliminer la fabrication et le commerce illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et autres matériels connexes, des activités qui présentent un risque pour le bien-être et le développement économique et social. Nous reconnaissons, à ce propos, la valeur et la contribution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous soulignons les efforts consentis par mon pays pour appliquer ce programme de manière complète et efficace. En même temps, nous formons le vœu que le processus préparatoire de la troisième Conférence d'examen, qui se tiendra en 2018, soit transparent et ouvert à tous, afin d'assurer le succès de la Conférence et l'évolution future du Programme.

Pour mon pays, le Traité sur le commerce des armes – premier instrument juridiquement contraignant sur le commerce des armes – constitue une contribution précieuse et une réponse efficace à la situation particulièrement difficile que connaissent nos pays du fait du trafic illicite et du commerce non réglementé des armes, en particulier du détournement d'armes vers des acteurs non étatiques ou des utilisateurs non autorisés. El Salvador réitère son engagement en faveur de l'application, de la promotion et de l'universalisation du Traité sur le commerce des armes afin d'atteindre les objectifs fixés par ce traité. Nous saisissons cette occasion pour remercier les États parties au Traité pour leur précieuse contribution au Fonds d'affectation

spéciale pour la mise en œuvre de projets visant le renforcement des capacités en matière de contrôle, de réglementation, d'utilisation et de transfert des armes à feu. À cet égard, je peux témoigner qu'El Salvador en a retiré des avantages importants.

Nous nous félicitons du consensus auquel est parvenu le Groupe de travail à composition non limitée chargé de formuler des objectifs et un ordre du jour pour une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. À ce propos, nous tenons à féliciter la délégation équatorienne pour le rôle qu'elle a joué dans ce processus.

Nous nous félicitons également de l'adoption par consensus à la Commission du désarmement des Nations Unies de recommandations et de mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. La Commission du désarmement – organe de délibération par excellence – a ainsi mis fin à près de deux décennies d'inaction et donné un nouvel élan au mécanisme de désarmement.

Cependant, nous notons avec une vive préoccupation l'incapacité à remplir son mandat dans laquelle se trouve depuis des décennies la Conférence du désarmement. El Salvador demande instamment aux États parties à la Conférence du désarmement d'entamer sans délai un travail de fond et d'adopter un programme de travail complet pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant sur des garanties de sécurité négatives, ainsi que sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Nous avons accompli des avancées significatives cette année. Cependant, comme je viens de le souligner, nous vivons dans un climat de tensions, qui exige un engagement plus grand dans nos débats, afin de dégager des solutions et des réponses concrètes pour chacune des situations mettant en péril la paix, la sécurité et la stabilité internationales.

M. Gill (Inde) (*parle en anglais*) : La délégation indienne félicite le Président et les autres membres du Bureau de leur élection et les assure de son plein appui et de son entière coopération.

L'Inde s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/72/PV.2).

Alors que chaque année apporte son lot d'événements, de dangers et de possibilités, la Première Commission offre une occasion précieuse de revenir sur

les 12 derniers mois. Les essais nucléaires et balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée ont rendu plus complexe la situation en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires et suscité une condamnation et une inquiétude à l'échelle mondiale. Des visions étroites sur les intérêts découlant de la sécurité nationale et des notions erronées de parité continuent de faire obstacle à l'adoption d'un programme de travail au sein de la Conférence du désarmement, malgré des débats prometteurs au sein du groupe de travail sur la voie à suivre. La frustration engendrée par huit années d'incapacité à négocier au sein de la Conférence du désarmement – en violation de l'adoption par consensus d'un programme de travail en mai 2009 – a conduit certains à tenter des expériences dans des enceintes extérieures au mécanisme de désarmement convenu. C'est ainsi que le système créé par le Document final de la session extraordinaire (SSOD-1) de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2) a payé le prix de cette obstruction.

Le point de vue de longue date selon lequel l'élimination effective et la vérification internationale doivent accompagner les instruments de désarmement, en particulier dans le domaine des armes de destruction massive, et selon lequel les pays détenteurs doivent nécessairement faire partie du programme de désarmement est à nouveau remis en question. Le fossé s'est creusé entre ceux qui pensent que les armes nucléaires peuvent être amenées à disparaître du fait de la crainte qu'elles inspirent et ceux qui considèrent que les armes nucléaires doivent être défendues avec encore plus de vigueur aujourd'hui. La technologie pose de nouveaux défis, se reflétant dans les nouveaux systèmes d'armes et dans la modernisation des systèmes existants ayant des effets stratégiques. Le temps presse pour empêcher, à tout prix, le déploiement d'armes dans l'espace.

Nous devons combler le fossé grandissant en matière de désarmement par le dialogue et un engagement renouvelé en faveur du multilatéralisme. Le mécanisme de désarmement doit être à la hauteur des attentes de ses pères fondateurs. Cela exige un engagement et des efforts au-delà des simples paroles, ainsi qu'une volonté réelle d'améliorer la qualité du travail de fond dans chacune des instances.

L'Inde demeure attachée à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires et à l'élimination complète des armes nucléaires, conformément à la priorité absolue accordée au désarmement nucléaire

par le Document final de la SSOD-I. L'Inde est d'avis que cet objectif peut être atteint grâce à un processus graduel, assorti d'un engagement universel et d'un cadre multilatéral global et non discriminatoire. Un dialogue constructif entre tous les États dotés d'armes nucléaires est nécessaire pour instaurer la confiance et réduire l'importance des armes nucléaires dans les affaires internationales et les doctrines de sécurité. Nous appuyons la résolution 71/71 et le document de travail contenu dans le document CD/2067, présenté l'année dernière par les États membres du Groupe des 21, qui demande l'ouverture de négociations au sein de la Conférence du désarmement sur une convention générale sur les armes nucléaires.

L'Inde n'a pas participé à la conférence qui a abouti à l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, ce traité ne crée donc aucune obligation pour l'Inde. Nous continuons d'être liés uniquement aux traités auxquels l'Inde a donné son consentement souverain. Nous sommes toutefois disposés à travailler avec ses signataires au sein des instances de désarmement afin de réduire le rôle et l'utilité sur le plan militaire des armes nucléaires, d'interdire leur utilisation en toute circonstance et de les éliminer au niveau mondial, sous contrôle international.

Par ailleurs, sans préjuger de la priorité que nous accordons au désarmement nucléaire, nous sommes prêts à appuyer l'ouverture de négociations au sein de la Conférence sur un traité interdisant la production de matières fissiles sur la base du mandat énoncé dans le document CD/1299. L'Inde se félicite de l'adoption par consensus du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur un traité interdisant la production de matières fissiles (voir A/70/81), établi conformément à la résolution 67/53, qui souligne que la négociation du traité au sein de la Conférence du désarmement demeure une priorité bénéficiant d'un soutien international et que le mandat énoncé dans le document CD/1299 reste la base la mieux appropriée pour l'ouverture de négociations. Cette année, l'Inde a participé activement à la réunion du Groupe préparatoire d'experts de haut niveau sur le traité et entend continuer de participer aux discussions l'année prochaine.

La Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques sont de bons exemples de traités mondiaux non discriminatoires visant l'élimination complète des armes de destruction massive. L'Inde s'est acquittée de ses obligations en matière de destruction des stocks au titre de la Convention

sur les armes chimiques et a contribué aux efforts déployés par l'ONU et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) pour détruire les stocks d'armes chimiques déclarés de la Syrie. L'OIAC mérite notre plein appui alors qu'elle s'efforce de remédier aux lacunes dans les déclarations pertinentes et d'enquêter sur l'emploi récent d'armes chimiques. Nous appelons toutes les parties concernées à coopérer pleinement à cette tâche. Nous nous félicitons de l'achèvement de la destruction de l'arsenal chimique de la Fédération de Russie dans le cadre de la vérification de l'OIAC.

Nous partageons la volonté largement exprimée au sein des États parties à la Convention de renforcer l'efficacité et la mise en œuvre de la Convention. L'évolution rapide de la technologie et les nouvelles tendances en matière de prolifération, notamment la menace d'utilisation d'agents biologiques ou à toxines à des fins terroristes, soulignent l'urgence de cette tâche. L'Inde a participé activement à la huitième Conférence d'examen de la Convention, qui s'est tenue en novembre 2016, et a fait des propositions concrètes sur des aspects essentiels de la Convention. Nous avons regretté que la Conférence n'ait pu parvenir à des résultats à la hauteur du défi. Néanmoins, il est réconfortant de constater une volonté réelle d'aller de l'avant. En ma qualité de Président de la Réunion des États parties en 2017, j'espère que tous les États parties feront preuve d'un engagement constructif au cours de la Réunion annuelle, en décembre prochain, de façon que nous puissions remplir avec succès le mandat confié à la Réunion par la huitième Conférence d'examen.

La Convention sur certaines armes classiques est un document important et précieux. L'Inde se félicite des résultats auxquels est parvenue la cinquième Conférence d'examen, qui s'est tenue en 2016, notamment de la décision de créer un Groupe d'experts gouvernementaux à composition non limitée sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létales autonomes dans le contexte des buts et objectifs de la Convention. En ma qualité de Président du Groupe d'experts, je me félicite des consultations préliminaires et j'espère que le débat stimulant qui aura lieu le mois prochain à Genève jettera les bases de nouveaux progrès. Un mandat concret et permanent, des ressources financières adéquates et la participation de toutes les parties prenantes sont essentiels à cet égard.

De manière générale, le rythme accéléré du progrès technologique nécessite une évaluation complète à l'échelle du système des incidences

potentielles de l'évolution de la science et de la technologie sur les activités du système des Nations Unies dans le domaine de la sécurité internationale et du désarmement. Par conséquent, en plus de ses projets de résolution traditionnels, l'Inde présentera un projet de résolution sur le rôle de la science et de la technologie dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement.

J'ai débuté mon intervention en brossant un tableau sombre de la situation, j'aimerais la conclure sur une note optimiste. L'adoption cette année, par consensus, par la Commission du désarmement de recommandations sur des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques, l'adoption par consensus des objectifs et de l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, ainsi que le travail de fond entrepris par la Conférence du désarmement dans le cadre du Groupe de travail sur la voie à suivre, montrent clairement qu'une volonté politique et un attachement fort au multilatéralisme peuvent revitaliser les travaux du mécanisme de désarmement et nous permettre de répondre aux attentes de la communauté internationale en matière de sécurité internationale et de désarmement. Nous sommes prêts à œuvrer sous votre direction, Monsieur le Président, au succès de la présente session de la Première Commission, afin de préserver cette tendance positive.

M. Korneliou (Chypre) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Je suis convaincu que, grâce à votre vaste expérience diplomatique, les travaux de la Commission seront couronnés de succès. Vous pourrez compter sur le plein appui et la coopération de ma délégation.

Chypre s'associe pleinement à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/72/PV2) et souhaite faire les observations suivantes à titre national.

La paix et la stabilité internationales constituent l'objectif principal de Chypre en matière de politique étrangère. Nous entendons contribuer à la réalisation de progrès tangibles dans toutes les instances pertinentes de désarmement. Dans cet esprit, nous avons signé et ratifié tous les principaux traités de désarmement et de non-prolifération. Depuis 2000, Chypre est également membre du Groupe des fournisseurs nucléaires et du Groupe australien. En outre, conformément aux dispositions de la résolution 1540 (2004) du Conseil

de sécurité, Chypre soumet à intervalles réguliers des rapports sur sa mise en œuvre. En 2002, nous avons signé le Code international de conduite contre la prolifération des missiles balistiques et, depuis 2005, nous participons activement à l'Initiative de sécurité contre la prolifération (ISP). En mai 2015, afin d'encourager la coopération internationale, Chypre a accueilli avec les États-Unis un exercice régional de l'ISP. Chypre a également été récemment élue membre du Comité de gestion du Traité sur le commerce des armes.

En ce qui concerne la Conférence du désarmement, cela fait plus de 20 ans que Chypre, à l'instar d'autres États, a présenté sa demande d'adhésion à la Conférence. Malheureusement, aucun élargissement de la Conférence n'a eu lieu depuis 1999, même si, comme le stipule son règlement intérieur, la composition de la Conférence sera revue périodiquement. Nous maintenons que l'élargissement de la Conférence insufflera un nouvel élan aux travaux de la Conférence.

Nous sommes également préoccupés par les agissements récents de la République populaire démocratique de Corée. Les risques que font peser les armes nucléaires sont trop importants pour être sous-estimés, aussi pleinement conscients des conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire de leur utilisation, nous ne cessons d'insister sur l'importance du dialogue, de la coopération et de la participation de tous au niveau international dans la poursuite d'objectifs communs.

À cet égard, Chypre a appuyé l'initiative à l'origine de l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, et nous envisageons la possibilité d'une future adhésion. J'aimerais saisir cette occasion pour féliciter les organisateurs de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, qui viennent de recevoir le prix Nobel de la paix et dont les efforts ont grandement contribué à l'adoption du Traité.

Ma délégation souhaite une fois encore témoigner de son attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui demeure la pierre angulaire des initiatives mondiales en matière de non-prolifération et souligner l'importance cruciale que revêt l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

L'engagement de Chypre en faveur de la non-prolifération et du désarmement s'exprime également dans les efforts de vigilance qu'elle déploie face à la menace de prolifération des armes de destruction

massive dans la région de la Méditerranée orientale et du Moyen-Orient, ainsi que dans son appui constant à toutes les initiatives collectives visant à garantir un espace sûr et exempt de tout conflit.

Pour terminer, j'aimerais une fois de plus former le vœu que, sous votre direction, la Première Commission progresse dans l'examen de cet important ordre du jour, contribuant ainsi à l'objectif général d'un monde plus pacifique et plus sûr.

M^{me} Pucarinho (Portugal) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission et à vous assurer de l'entière coopération de ma délégation.

Le Portugal s'associe pleinement à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/72/PV.2).

Le Portugal est fermement convaincu qu'un multilatéralisme fondé sur des règles et des valeurs est la meilleure façon de relever les défis auxquels nous sommes confrontés en matière de sécurité, d'assumer nos responsabilités communes en matière de désarmement et de prendre des initiatives collectives dans le domaine de la non-prolifération. Plus que jamais, le multilatéralisme est essentiel pour répondre aux menaces anciennes et nouvelles contre la paix et la sécurité, car ces menaces revêtent de plus en plus un caractère mondial. Par conséquent, nous avons besoin d'une ONU forte, qui soit un acteur clef d'un multilatéralisme efficace. Elle doit être le principal instrument en matière de coopération internationale et le promoteur de la paix et de la sécurité. C'est la raison pour laquelle le Portugal est fermement convaincu que l'ONU doit jouer un rôle plus important.

Les armes nucléaires suscitent une inquiétude croissante, alors qu'un défi très grave est lancé au régime mondial de non-prolifération. La République populaire démocratique de Corée accélère son programme nucléaire et balistique, au mépris flagrant du droit international et en violation manifeste des résolutions du Conseil de sécurité. Cela fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité à l'échelle régionale et mondiale. En septembre, la Corée du Nord a procédé à six essais nucléaires, qui ont été fermement condamnés par le Gouvernement portugais. Le programme nucléaire et balistique de la République populaire démocratique de Corée souligne l'urgence d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne. Nous prions instamment la Corée du Nord

de cesser toutes ses activités nucléaires et balistiques et d'ouvrir la voie à un règlement diplomatique de la crise.

Des événements récents soulignent également l'importance capitale que revêt le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et son régime de vérification. Ils nous rappellent également à tous l'urgence de son entrée en vigueur. Une fois encore, Le Portugal renouvelle son appel à tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les huit États visés à l'annexe 2, pour qu'ils signent et ratifient le TICE.

Le Portugal réaffirme son appui au Plan d'action global commun relatif au programme nucléaire iranien. Ce plan prouve que des questions d'une extrême complexité peuvent être réglées de bonne foi par des moyens diplomatiques, à condition qu'il y ait une volonté politique de la part de toutes les parties d'agir ainsi. Nous devons faire en sorte que cet accord historique soit rigoureusement mis en œuvre par toutes les parties et que les conditions soient réunies pour assurer la surveillance du programme nucléaire iranien après 2025.

Une fois encore, le Portugal réaffirme son attachement à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Il s'agit d'un impératif moral. Mon pays partage les inquiétudes et la frustration suscitées par le manque de mesures concrètes en matière de désarmement nucléaire, ce qui a conduit de nombreux pays présents aujourd'hui à adopter le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Mais nous ne sommes pas convaincus que ce traité soit une manière concrète de parvenir à notre objectif commun. À notre avis, un processus de réduction progressive du nombre d'armes nucléaires, tenant compte des préoccupations légitimes de sécurité aux niveaux national et international, demeure la démarche la plus efficace pour obtenir des avancées durables dans les négociations multilatérales sur le désarmement.

Pour le Portugal, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) constitue la pierre angulaire du régime international de non-prolifération nucléaire, le fondement de la poursuite du désarmement nucléaire et un élément important pour le développement futur des applications pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous mettrons tout en œuvre pour que la Conférence d'examen du TNP en 2020 parvienne à des résultats tangibles.

Le Portugal est convaincu également de la nécessité impérieuse d'engager la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour

la fabrication d'armes nucléaires et de progresser dans le domaine de la vérification du désarmement nucléaire.

Dix-sept ans se sont écoulés depuis le dernier élargissement de la composition de la Conférence du désarmement. Depuis lors, la porte reste fermée à l'adhésion de nouveaux États qui, comme le mien, ne cessent d'exprimer, au fil des ans, leur souhait de devenir membres à part entière de la Conférence. Le Portugal prie de nouveau instamment tous les États d'examiner la question de la composition de la Conférence du désarmement en tant qu'étape importante vers sa revitalisation, ce qui contribuerait à sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve.

Le Portugal se félicite de la poursuite du travail entrepris en Syrie par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, dans des conditions de sécurité particulièrement complexes et difficiles. La confirmation par la Mission d'établissement des faits de l'OIAC de l'emploi d'armes chimiques en 2016 et 2017 est un sujet de vive préoccupation. Tout emploi d'armes chimiques est intolérable et doit être condamné dans les termes les plus vifs, et les coupables doivent répondre de leurs crimes.

Le vingtième anniversaire de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction nous rappelle que, malgré les progrès remarquables réalisés, nous sommes encore loin de l'objectif d'un monde exempt de mines antipersonnel et dans lequel il n'y aurait pas de nouvelles victimes d'ici à 2025. Le Portugal appelle tous les États à faire le maximum pour appuyer et promouvoir l'universalisation et la mise en œuvre de la Convention et du Plan d'action de Maputo.

Le Traité sur le commerce des armes pourrait devenir un instrument très efficace pour lutter contre la menace que font peser les armes classiques et leurs munitions, en particulier dans les régions en conflit et dans les pays en proie à des conflits armés de forte intensité. Le Traité permettrait aussi de contribuer à la protection des droits de l'homme et à la promotion des objectifs de développement durable. Nous voudrions insister en particulier sur la nécessité d'appliquer les dispositions du Traité relatives aux violences sexistes, lesquelles font partie des efforts visant à adopter, dans le cadre des débats sur le désarmement, une démarche soucieuse de l'égalité des sexes. Le Portugal exhorte tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité.

Les armes légères et de petit calibre constituent les instruments de violence et de mort les plus importants et les plus répandus au niveau mondial. Leur commerce illicite est à l'origine de terribles souffrances et alimente la criminalité organisée, le terrorisme et l'instabilité régionale. Le Portugal partage les préoccupations de la communauté internationale concernant les conséquences particulièrement négatives des flux d'armes non réglementés dans certains des pays et régions les plus vulnérables.

En ce qui concerne les menaces actuelles et futures, telles que les drones armés, les armes autonomes et la militarisation de l'espace extra-atmosphérique, nous devons promouvoir la transparence, adopter des lois internationales applicables et mettre en place de nouveaux cadres réglementaires multilatéraux de sécurité pour la protection des civils et des droits de l'homme.

Enfin, je tiens à réaffirmer l'appui sans équivoque du Portugal à la prise en considération et au respect des principes du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme dans toutes les délibérations et initiatives portant sur le désarmement et la non-prolifération. Tel est le mandat que nous a confié notre humanité commune et les principes de l'Organisation.

M. Al Saad (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes heureux qu'un pays arabe frère ait l'honneur de diriger les travaux de la Commission du désarmement et de la sécurité internationale. Je réaffirme la volonté de ma délégation de coopérer avec vous afin d'assurer le succès de votre mandat.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par la délégation du Yémen, au nom du Groupe des États arabes, et par la délégation de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/72/PV.2).

Le Royaume d'Arabie saoudite est attaché aux dispositions énoncées dans la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, qui constituent les piliers fondamentaux de sa politique étrangère. Nous attachons une importance particulière au renforcement du rôle des Nations Unies dans tous les domaines, s'agissant en particulier des questions de paix et de sécurité internationales et de désarmement. Le Royaume d'Arabie saoudite est convaincu que ces

questions forment un tout indissociable en l'absence duquel le monde ne peut vivre dans la paix et la stabilité.

Le renforcement de la paix et de la sécurité internationales exige une réelle volonté politique et une forte détermination de la part de tous les pays du monde, en particulier de ceux qui possèdent des armes nucléaires, à renoncer à leur dépendance vis-à-vis des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive en tant qu'instruments de sécurité nationale. Dans ce contexte, mon pays se félicite de l'adoption cette année du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et espère qu'il contribuera à la promotion de la paix et de la sécurité internationales et à l'élimination totale de toutes les armes de destruction massive dans tous les États du monde sans exception.

Bien que nombre de régions soient parvenues, grâce à la coopération des pays des régions concernées et à leur prise de conscience de l'inévitabilité de la coexistence, à établir des zones exemptes d'armes nucléaires, nous constatons l'échec des efforts internationaux et régionaux visant à faire de la région du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires. Cela tient à l'intransigeance et au refus d'Israël de toute initiative dans ce sens. Il est vraiment regrettable que, malgré l'existence d'un consensus international et le souhait pressant de la région de faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires, Israël reste le seul pays à faire obstacle au souhait des peuples de la région de vivre dans une zone à l'abri de la menace nucléaire.

Le Royaume d'Arabie saoudite déplore l'échec de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 à parvenir à un accord sur un document final. Cet échec entrave les efforts visant à établir au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. En outre, cela jette un doute sur la crédibilité du Traité et risque d'encourager des pays de la région à acquérir des armes nucléaires.

Le Royaume d'Arabie saoudite souligne l'importance de l'engagement de l'Iran au titre de l'accord nucléaire signé avec les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et l'Allemagne, et souligne le rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à cet égard. Nous soulignons également la nécessité de mettre en place un mécanisme efficace de vérification, d'inspection et de contrôle de la mise en œuvre de l'accord, et d'imposer rapidement et efficacement de nouvelles sanctions en cas de violation par l'Iran de ses obligations au titre de cet

accord. Nous soulignons également qu'il importe que l'Iran signe tous les instruments de sûreté nucléaire et réponde à toutes les préoccupations environnementales des États de la région. Nous appelons également l'Iran à mettre en œuvre la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, sur les missiles balistiques et autres armes. Nous exprimons notre condamnation sans équivoque du lancement continu par l'Iran de missiles balistiques pouvant embarquer des ogives nucléaires.

Le Royaume d'Arabie saoudite réaffirme le droit inhérent de tous les pays à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, conformément aux normes et directives de l'AIEA et sous sa supervision. Nous appuyons également les appels lancés pour que soit facilité le transfert de technologie, de savoir-faire et d'équipement liés à l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires s'appuie sur trois piliers : la non-prolifération des armes nucléaires, l'élimination des armes nucléaires existantes et la facilitation des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. De plus, le Royaume d'Arabie saoudite exhorte les pays industrialisés à coopérer pour éliminer les obstacles liés au transfert de technologie dans ces domaines vers les pays en développement.

Mon pays souligne l'importance que revêt la mise en œuvre des Conventions sur les armes chimiques et biologiques, car il a été l'un des premiers pays à avoir adhéré aux traités internationaux pertinents. De plus, le Royaume a mis en place un organe national compétent pour superviser la mise en œuvre des conventions relatives aux armes chimiques et biologiques. À cet égard, nous condamnons l'utilisation continue d'armes chimiques par le régime syrien et les massacres auxquels il se livre contre le peuple syrien sans défense. Le cinquième rapport du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies (S/2017/131) établit la responsabilité du régime syrien dans trois de ces cas.

Par ailleurs, le Royaume d'Arabie saoudite condamne l'attaque à l'arme chimique menée par les forces du régime syrien dans la ville de Khan Cheïkhoun, au nord de la province syrienne d'Edleb, en avril dernier. Le Royaume d'Arabie saoudite demande que les responsables aient à répondre de leur crime, qui constitue un défi flagrant à toutes les lois internationales et à tous les principes humanitaires, ainsi qu'une violation de la Convention sur l'interdiction des armes

chimiques et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 2118 (2013) et 2209 (2015), sur l'emploi d'armes chimiques en Syrie.

Le Royaume d'Arabie saoudite appuie la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, qui exhorte tous les États à renforcer la coopération pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive, afin d'empêcher les groupes terroristes d'accéder aux matériels nécessaires à la fabrication ou à la production d'armes de destruction massive. Le Royaume d'Arabie saoudite a soumis ses rapports conformément à la résolution et organisé des ateliers nationaux et internationaux pour faire connaître la résolution et appuyer sa mise en œuvre.

Mon pays rappelle qu'il importe de mettre en œuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, afin de renforcer la capacité des États Membres à lutter contre ce dangereux phénomène et d'empêcher des acteurs non étatiques d'accéder à ces armes. Dans ce contexte, mon gouvernement espère que la troisième Conférence d'examen, qui se tiendra en 2018, parviendra à un consensus au niveau international.

Mon pays insiste sur la nécessité de limiter l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Les accords juridiques internationaux jouent un rôle positif dans la promotion et la réglementation des activités liées à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Il faut tenir compte du fait que l'espace extra-atmosphérique constitue le patrimoine commun de toute l'humanité. Par conséquent, tout effort visant à en réglementer l'utilisation ne doit pas être préjudiciable au droit inhérent de tous les États d'utiliser l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques.

Le Royaume d'Arabie saoudite souligne l'importance d'une coopération internationale multilatérale pour renforcer la sécurité de l'information et préserver les intérêts nationaux sur Internet.

Enfin, le Royaume d'Arabie saoudite est convaincu que, grâce à la volonté internationale, il nous sera possible de trouver des solutions radicales à tous les problèmes qui font obstacle à notre capacité de résoudre nombre de questions soumises à la Première Commission pour examen.

M. Gertze (Namibie) (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de me joindre aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission au

cours de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale. Vous pourrez compter sur le plein appui de ma délégation. Je tiens également à féliciter les autres membres du Bureau pour leur élection.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/72/PV.2).

Les trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) – utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, non-prolifération et désarmement nucléaire – sont des éléments essentiels au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. La Namibie souhaite insister sur le fait que le désarmement nucléaire doit rester une priorité dans l'ordre du jour de la Première Commission. Nous lançons à nouveau un appel aux États dotés d'armes nucléaires pour qu'ils s'acquittent pleinement de leurs obligations juridiques et de leurs engagements sans équivoque de procéder sans délai à l'élimination totale des armes nucléaires de façon transparente, irréversible et internationalement vérifiable. Il est essentiel que tous les États non dotés d'armes nucléaires obtiennent de la part des États dotés d'armes nucléaires des garanties universelles, inconditionnelles, non discriminatoires et juridiquement contraignantes contre le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires en toute circonstance.

Le perfectionnement ou la modernisation des armes nucléaires existantes, y compris la mise au point de nouveaux types d'armes, vont à l'encontre de l'objectif du désarmement nucléaire. À l'instar d'autres États parties au TNP, la Namibie regrette que la neuvième Conférence d'examen ait été dans l'incapacité de parvenir à un consensus sur un document final, malgré les efforts de nombreuses délégations.

La Namibie demeure un signataire engagé du Traité de Pelindaba, qui offre une protection à l'Afrique en empêchant l'installation de dispositifs explosifs nucléaires sur le continent et en interdisant la mise à l'essai de ces armes destructrices. Dans le même esprit, la Namibie se rallie à ceux qui appellent à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et note avec préoccupation que les engagements et obligations au titre du Plan d'action de la Conférence d'examen du TNP de 2010, en ce qui concerne la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, n'ont pas été mis en œuvre.

S'agissant du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), la Namibie estime qu'il importe de parvenir à son adhésion universelle, ce qui permettrait son entrée en vigueur rapide. Le TICE est un instrument destiné à mettre fin à la mise au point future ou à la prolifération des armes nucléaires, contribuant ainsi à l'objectif du désarmement nucléaire. Nous saluons par conséquent la tenue à New York, le 20 septembre, de la dixième Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous exhortons les pays visés à l'annexe 2 de signer et ratifier le TICE.

Nous nous félicitons de l'adoption, le 7 juillet, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Conscients des incidences sur le plan humanitaire découlant de l'emploi d'armes nucléaires, nous estimons que la pleine mise en œuvre du Traité constituera une garantie contre l'emploi d'armes nucléaires en assurant leur élimination totale. Nous soulignons à nouveau la nécessité pour tous les États de se conformer en toute circonstance au droit international applicable, y compris le droit international humanitaire. Tout emploi d'armes nucléaires constitue une violation de la Charte des Nations Unies et un crime contre l'humanité. L'élimination totale des armes nucléaires et l'assurance qu'elles ne seront plus jamais fabriquées constituent la seule garantie absolue contre les incidences catastrophiques sur le plan humanitaire découlant de l'emploi de ces armes.

La principale responsabilité en matière de sûreté nucléaire incombe principalement aux États et c'est pourquoi la responsabilité de la sécurité nucléaire incombe à l'État concerné. Les normes, directives et règles multilatérales en matière de sécurité nucléaire doivent être respectées dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous sommes convaincus que les mesures et initiatives visant le renforcement de la sûreté et de la sécurité nucléaires ne doivent pas servir de prétexte pour refuser ou limiter le droit inaliénable des pays en développement à développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. La Namibie appelle au retrait immédiat de toutes les limitations ou restrictions imposées aux exportations de matériels, équipements et technologies nucléaires à des fins pacifiques vers des pays en développement, conformément aux dispositions de traités multilatéraux pertinents. À cet égard, nous tenons à rappeler que la coopération et l'assistance techniques apportées par l'AIEA pour répondre aux besoins de ses États membres en matière de matériel, d'équipement et de technologie aux fins de l'utilisation

de l'énergie nucléaire ne doivent être soumises à aucune condition incompatible avec le Statut de l'AIEA.

Le désarmement nucléaire revêt la plus haute priorité. Nous restons préoccupés par la menace que représentent pour l'humanité l'existence persistante d'armes nucléaires et la possibilité de leur essai, de leur emploi ou de la menace de leur emploi. C'est toujours l'impasse qui prévaut dans le domaine du désarmement nucléaire, les États dotés d'armes nucléaires n'ayant pas progressé dans l'élimination des armes nucléaires.

La Namibie se réjouit de l'issue positive des négociations entre la République islamique d'Iran et les gouvernements des E3+3, qui ont abouti à l'élaboration du Plan d'action global commun, le 14 juillet 2015. À ce propos, nous prenons note du rapport du Directeur général de l'AIEA au Conseil des gouverneurs, selon lequel l'Agence peut vérifier le respect du Plan d'action par la République islamique d'Iran. Nous appelons toutes les autres parties à l'accord à s'acquitter de leur responsabilité en respectant le Plan d'action global commun.

Enfin, nous tenons à souligner que les négociations multilatérales sur le désarmement n'aboutiront à des résultats tangibles que si nous pouvons susciter l'élan politique nécessaire pour appuyer le processus.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de cette importante commission à la présente session.

La délégation syrienne s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/72/PV.2).

Nous sommes à nouveau réunis dans une conjoncture extrêmement complexe et dangereuse. Le monde est confronté à de nombreux défis, au premier rang desquels le développement des arsenaux nucléaires existants et le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires par les États dotés d'armes nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). De plus, le terrorisme, contre lequel nous avons souvent mis en garde, continue de s'étendre, provoquant de plus en plus de pertes humaines, semant la mort, la destruction et la dévastation sans cesse partout dans le monde. Le plus préoccupant à cet égard est le fait que certains États Membres, y compris, malheureusement des membres permanents du Conseil de sécurité, utilisent le terrorisme comme arme politique. Ces États soutiennent des groupes terroristes pourtant inscrits

sur les listes du Conseil de sécurité et utilisant des armes chimiques.

Les États-Unis et la Grande-Bretagne ont fait échouer la Conférence d'examen du TNP de 2015, persistant à défendre Israël, sa possession d'armes nucléaires et sa non-adhésion au TNP, ce qui constitue une violation flagrante de toutes les dispositions du TNP. Ce comportement fait partie de la politique nucléaire mensongère de ces deux États dotés d'armes nucléaires. Le fait que les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, le Canada, l'Allemagne, l'Australie et d'autres pays occidentaux continuent de défendre le programme nucléaire israélien et de participer à son développement et à sa promotion en le protégeant contre l'obligation de rendre des comptes au niveau international encourage Israël à défier la volonté internationale, développer son arsenal nucléaire et à ne pas adhérer au TNP.

Dans ce contexte, mon pays lance à nouveau un appel à tous les États Membres pour qu'ils fassent en sorte que le Moyen-Orient devienne une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. J'aimerais rappeler à cet égard l'initiative que nous avons prise à la fin de 2003, lorsque nous étions membre non permanent du Conseil de sécurité, et nous demandons encore au Conseil de l'adopter. Nous appelons également à ce qu'il soit fait pression sur Israël pour qu'il adhère au TNP en tant que partie non nucléaire, tout en plaçant l'ensemble de ses installations et activités nucléaires sous la surveillance de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le Gouvernement de mon pays condamne dans les termes les plus vifs l'emploi d'armes chimiques. Mon pays a adhéré à la Convention sur les armes chimiques, car il est fermement convaincu que le Moyen-Orient doit devenir une zone exempte de toutes armes de destruction massive, en premier lieu d'armes nucléaires, afin de prouver au monde entier que nous sommes opposés à toute utilisation d'armes chimiques.

Mon pays, la Syrie, a honoré toutes les obligations qui lui incombent au titre de la Convention et s'est acquitté de ses obligations, et ce malgré les circonstances malheureuses et difficiles qu'il connaît. Tout cela a été confirmé par la Présidente de la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'ONU, M^{me} Sigrid Kaag, dans son rapport au Conseil de sécurité, en date du 26 juin 2014 (voir S/2014/444).

Des groupes terroristes en Syrie continuent d'obtenir des substances chimiques toxiques, qu'ils préparent, assemblent avec l'aide de services de renseignement bien connus et utilisent contre des civils et des militaires dans mon pays. Certains États qui soutiennent encore ces groupes terroristes continuent de leur ordonner d'utiliser des substances chimiques toxiques et d'en accuser le Gouvernement syrien. Le dernier incident en date a été celui de Khan Cheïkhoun, pitoyable tentative visant à exercer un chantage sur le Gouvernement syrien au sein des instances internationales.

Dans le cadre de sa coopération permanente et transparente avec l'OIAC, mon pays a écrit au Directeur général de l'OIAC pour lui demander l'envoi d'une mission technique indépendante et impartiale à Khan Cheïkhoun et sur la base aérienne de Chaaïrat afin d'évaluer, de manière complète, transparente et honnête, ce qui s'est passé dans ces deux endroits. Nous n'avons cependant pas été surpris par la pression exercée par certains États occidentaux, avec à leur tête les États-Unis, le Royaume-Uni et la France, pour empêcher que cette mission technique de l'OIAC soit envoyée à Khan Cheïkhoun et sur la base aérienne de Chaaïrat. De plus, certains États ont empêché la mission d'établissement des faits de se rendre sur place, tout comme ils avaient empêché M. Åke Sellström de se rendre à Khan el-Assal en 2013. Mon pays est le premier à souhaiter que toute la lumière soit faite sur ce qui s'est passé. Il semble que tous ces détails très importants aient été omis par le représentant du régime saoudien, qui ne cherche pas à s'informer. Quoi qu'il en soit, nous lui répondrons dans le cadre de notre droit de réponse.

La République arabe syrienne a adressé plus de 124 lettres au Secrétaire général, au Conseil de sécurité, au Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes nucléaires et de l'Organisation des Nations Unies, au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et aux comités de lutte contre le terrorisme. J'espère, Monsieur le Président, que vous avez bien entendu le chiffre de 124 lettres qui ont été envoyées quatre mois avant que n'ait lieu la première attaque chimique contre la localité de Khan el-Assal, en mars 2013. Dans toutes ces lettres, nous avons fait part de notre crainte que les États soutenant le terrorisme ne fournissent des armes chimiques à des groupes terroristes et ne prétendent ensuite que c'est la Syrie qui en fait usage.

Par ces lettres, nous avons informé tous ceux que je viens de mentionner du risque de l'emploi de substances toxiques par des organisations terroristes contre des civils et des militaires. Les services de renseignement des pays hostiles au mien ont transféré de Libye ces produits toxiques. De plus, les services de renseignement turcs ont approvisionné Daech et le Front el-Nosra en produits chimiques toxiques en passant par la frontière turque, avec l'appui direct de l'organisation Bandar Ben Sultan. À plusieurs reprises, nous avons informé par écrit le Mécanisme d'enquête conjoint et le Conseil de sécurité de l'implication du régime qatarien dans l'incitation des groupes terroristes qu'il finance à utiliser du chlore et d'autres produits chimiques toxiques dans les zones qu'ils contrôlent et à le documenter par des photographies et des films, pour en faire ensuite porter la responsabilité à l'armée syrienne. En outre, certains États ont créé une section média pour les groupes terroristes armés, qu'ils ont appelée « Casques blancs », et qui a reçu un Oscar.

Enfin, nous réaffirmons qu'il importe que les États Membres assument leurs responsabilités s'agissant de mettre fin à la contrebande d'armes et de munitions et de matières connexes de tous types, qu'elles soient létales ou non, et de mettre fin au passage d'hommes armés et de terroristes à travers les frontières des pays voisins de la Syrie. Nous avertissons à cet égard que tôt ou tard le fléau du terrorisme se retournera contre les gouvernements des pays qui financent le terrorisme, ainsi que contre d'autres États.

M. Sembayev (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Commission. Vous pourrez compter, ainsi que le Bureau, sur le plein appui et le concours de la délégation du Kazakhstan.

La présente session de la Première Commission s'ouvre dans un contexte difficile. Les tensions dans les relations internationales se sont exacerbées et ont revêtu de nouvelles formes. Des questions que nous pensions résolues figurent à nouveau à l'ordre du jour. Le désarmement et la sécurité sont essentiels pour garantir la paix et la stabilité. D'aucuns estiment que l'instauration de la paix est une condition préalable à la réalisation du désarmement nucléaire. D'autres privilégient le désarmement nucléaire comme principal moyen de parvenir à la paix. Nous pensons que les initiatives en matière de désarmement et de paix doivent être menées de pair et reposer sur la confiance mutuelle. La fin des

guerres et des conflits constitue l'objectif premier de l'ONU. Dans son ouvrage intitulé *Manifeste : Le Monde. XXI^e siècle*, le Président Nazarbayev du Kazakhstan a énoncé clairement plusieurs options pour l'avenir, lequel dépend entièrement de nous. Soit nous cédonc au virus de la guerre, soit nous l'éradiquons totalement et avançons vers une nouvelle réflexion collective fondée sur l'unité et la confiance.

Le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont les principales priorités de la politique étrangère du Kazakhstan. Nous sommes en faveur du désarmement nucléaire et respectons strictement le principe de la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que le droit inaliénable des États à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous sommes très préoccupés de constater qu'alors que les États non dotés d'armes nucléaires respectent de façon générale leurs engagements au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), les États dotés d'armes nucléaires ne prennent pas de mesures tangibles pour éliminer les armes nucléaires. Nous notons toutefois que certains États dotés d'armes nucléaires s'efforcent de réduire le volume de leurs arsenaux nucléaires.

La République du Kazakhstan, qui a renoncé de façon volontaire au quatrième plus important arsenal nucléaire au monde, estime que les États dotés d'armes nucléaires doivent continuer à diminuer leurs arsenaux nucléaires jusqu'à leur élimination totale. La prorogation indéfinie du TNP, en 1995, ne doit pas être considérée comme la base de la prorogation indéfinie de l'existence d'armes nucléaires. Nous sommes convaincus que, dans un monde interdépendant et interconnecté, les armes nucléaires ne constituent plus un atout mais un danger. C'est dans cet esprit que nous considérons le nouveau Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Après son entrée en vigueur, le nouveau Traité viendra compléter le TNP et constituera un autre pilier dans la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires est l'un des moyens les plus efficaces d'empêcher la prolifération de ces armes. Le Président kazakh propose aux États comprenant des zones exemptes d'armes nucléaires d'unir leurs efforts afin d'insuffler l'élan nécessaire à l'élargissement de telles zones à l'ensemble du monde. Ces zones jouent un rôle important dans l'instauration de la paix et de la sécurité aux niveaux régional et international, tout en faisant progresser les processus de désarmement et en renforçant le régime du TNP. Nous devons tout mettre en œuvre pour créer

des zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde entier, notamment au Moyen-Orient, en Asie du Nord-Est, en Europe et dans l'Arctique.

Il est dans l'intérêt fondamental de toutes les nations que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) entre rapidement en vigueur. La poursuite par la Corée du Nord de ses essais nucléaires doit nous inciter à faire en sorte que le TICE entre rapidement en vigueur. Il est essentiel qu'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires soit conclu dans les meilleurs délais dans le cadre de la Conférence du désarmement. Ce futur traité pourrait présenter l'avantage d'inclure les stocks existants de matières fissiles, mais cela ne constitue pas une condition préalable à l'ouverture de négociations ou aux résultats escomptés.

Mon pays appuie pleinement et met rigoureusement en œuvre la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, car il est crucial de veiller à la mise en œuvre appropriée du Plan d'action global commun. Le Kazakhstan attache une importance particulière à cet accord historique, qui est reconnu comme étant une réalisation majeure dans le domaine de la diplomatie multilatérale de ces dernières décennies. La mise en œuvre de ce plan a déjà eu une incidence importante sur la normalisation de la situation dans la région et au-delà. Le Plan d'action global commun est l'aboutissement de négociations longues et intenses. Il faut bien comprendre que cet accord a mis l'Iran sur la voie du désarmement nucléaire, l'Agence internationale de l'énergie atomique ayant confirmé que l'Iran s'acquitte de toutes les obligations qui lui incombent sur le plan nucléaire.

La Conférence d'examen des Parties à la Convention sur les armes chimiques, qui s'est tenue l'année dernière, s'est achevée par l'adoption d'un document final particulièrement faible. La Réunion des États parties, en décembre prochain, disposera d'un mandat précis. Chacun conviendra – nous en sommes persuadés – de la nécessité de renforcer le régime de la Convention. Les résultats auxquels parviendra la réunion de décembre constitueront de solides bases pour l'avenir.

L'année dernière, nous avons assisté à la destruction complète de tout l'arsenal chimique exporté de Syrie, conformément aux normes de la Convention sur les armes chimiques. Il s'agit là d'un autre exemple de confiance mutuelle renforcée. Dans le même temps, les informations faisant état de l'emploi en Syrie d'agents

chimiques et d'armes chimiques par des terroristes sont préoccupantes. La proposition de la Russie à la Conférence du désarmement visant l'élaboration d'une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme est tout à fait pertinente et opportune. Nous saluons la destruction par la Russie, le 27 septembre, de son dernier stock d'armes chimiques.

S'agissant des nouvelles tendances, nous notons l'évolution rapide des nouvelles technologies portant sur tous les aspects de la sécurité, y compris le désarmement et la non-prolifération. L'importance et la complexité de la question sont apparues lors du dernier forum de discussion sur le désarmement nucléaire organisé par la République du Kazakhstan et le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies. Les progrès en matière d'impression en 3 D, de cybersécurité, de cyberarmes, d'intelligence artificielle et d'armes pleinement autonomes constituent de nouveaux défis qui exigent des réponses immédiates.

Le 1^{er} janvier, la République du Kazakhstan a entamé son mandat en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité. Nous sommes conscients de la lourde responsabilité qui nous incombe en siégeant au Conseil. Nous nous emploierons à renforcer la compréhension par les États membres du Conseil de sécurité de l'importance qui s'attache à la création d'un nouveau modèle de relations entre États au XXI^e siècle. Nous devons unir nos efforts pour parvenir à un monde sans armes nucléaires d'ici à 2045 – centième anniversaire de l'ONU – comme l'a proposé le Président Nazarbayev dans son allocution devant l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, en septembre 2015 (voir A/70/PV.13). Nous exhortons tous les pays qui s'efforcent d'acquérir des armes nucléaires à se joindre à nous dans un élan nouveau afin d'atteindre, ensemble, ce noble objectif.

M. Denktaş (Turquie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection et à vous assurer du plein appui de ma délégation dans l'exercice de vos fonctions.

Il n'est sans doute jamais aisé de parler de non-prolifération et de désarmement, mais nous avons été récemment confrontés à des menaces plus graves que jamais contre notre sécurité collective et la paix mondiale. Alors que le désarmement nucléaire mondial et le dispositif de non-prolifération sont mis à mal par les essais nucléaires et les tirs de missiles balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée, et que l'emploi effrayant d'armes chimiques

en Syrie brise une norme de longue date contre l'emploi de telles armes, la polarisation croissante du désarmement nucléaire nous a fait oublier des défis imminents et graves. Par ses essais nucléaires et ses tirs de missiles balistiques, la République populaire démocratique de Corée constitue pour nous une source de vive préoccupation. La Turquie appelle la République populaire démocratique de Corée à s'acquitter de ses obligations en vertu des résolutions du Conseil de sécurité et à s'abstenir de tout acte susceptible de provoquer une nouvelle escalade des tensions et de ruiner les perspectives de désarmement nucléaire.

La Turquie salue le Plan d'action global commun. Ce plan est un bon exemple de l'efficacité de la diplomatie multilatérale pour faire avancer les objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

La Turquie est pleinement attachée à l'objectif commun de l'élimination totale des armes nucléaires. Nous savons qu'il n'existe pas de raccourci facile pour parvenir à un monde sans armes nucléaires. Nous appuyons sans réserve le TNP, pièce maîtresse du régime mondial de désarmement et de non-prolifération. Nous n'appuierons aucune mesure visant à le saper. Tant sur le plan national qu'en coopération avec ses partenaires de l'initiative sur la non-prolifération et le désarmement, la Turquie est disposée à œuvrer à la reconstruction de la confiance et d'un climat de dialogue propices au désarmement nucléaire.

Nous réaffirmons l'urgence que revêt l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous sommes fermement convaincus que l'ouverture de négociations à Genève sur un traité interdisant les matières fissiles représenterait une contribution importante aux initiatives en matière de non-prolifération et de désarmement, de même que la vérification du désarmement nucléaire.

Par ailleurs, nous regrettons que la tenue d'une conférence internationale sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive n'ait pas été possible.

La Turquie attache beaucoup d'importance à la Convention sur les armes chimiques. L'emploi d'armes chimiques, en Syrie ou ailleurs, par des États ou des acteurs non étatiques, constitue un crime contre l'humanité, une violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et une offense à la Convention. Afin que de telles armes ne soient à nouveau employées, la

communauté internationale doit veiller à ce que de tels actes ne restent pas impunis.

La Turquie ne possède aucune des armes énumérées dans la Convention sur les armes biologiques ou à toxines. Tout en nous félicitant des adhésions supplémentaires à la Convention, nous ne sommes pas satisfaits des résultats de la huitième Conférence d'examen.

Les menaces que représente la prolifération des armes classiques illicites sont tout aussi sérieuses que celles posées par les armes de destruction massive. Les armes légères et de petit calibre font chaque année plus de 500 000 victimes. La Turquie est attachée à la mise en œuvre et au renforcement du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et à son Instrument international de traçage. Nous attachons beaucoup d'importance au Traité sur le commerce des armes.

La sûreté et la sécurité dans l'espace sont tout aussi importantes et méritent notre pleine attention. La Turquie regrette que le cinquième Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale ait achevé ses travaux sans être parvenu à un accord. Ces dernières années, la Turquie a considérablement renforcé sa législation nationale et sa coopération internationale dans ce domaine. Nous souhaitons pouvoir participer aux travaux sur ce sujet au sein d'un éventuel groupe consécutif ou dans un autre cadre.

La Turquie est également attachée à l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. Alors que nous célébrons le cinquantième anniversaire du Traité sur l'espace, le Gouvernement turc a déposé cette semaine devant le Parlement un projet de législation portant création d'une agence spatiale turque.

Après avoir fait le résumé des défis auxquels nous sommes confrontés, il convient de souligner aussi les progrès encourageants enregistrés cette année par le mécanisme de désarmement. Tout d'abord, comme d'autres délégations l'ont rappelé dans leurs interventions, en parvenant à un consensus sur des recommandations au sein de la Commission du désarmement des Nations Unies, nous avons mis fin à plus de 20 ans d'enlisement. L'accord obtenu au sein du Groupe de travail à composition non limitée chargé de formuler des recommandations sur les objectifs et

l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale mérite lui aussi d'être souligné. Il s'agit d'avancées positives et d'une confiance renouvelée dans notre aptitude à parvenir à un consensus afin de relever ensemble les défis à venir en matière de sécurité. La Turquie appuie fermement ces efforts et entend maintenir ce niveau de soutien dans les jours à venir.

M. Altidju (Cameroun) (*parle en anglais*) : Je tiens, avant toute chose, à me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Soyez assuré du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation pour garantir l'issue positive de nos travaux.

Le désarmement, la non-prolifération et la sécurité restent au centre des préoccupations de la communauté internationale. En cette période agitée sur le plan international, force est de reconnaître que le désarmement est toujours un sujet d'une brûlante actualité, étant donné les multiples crises et conflits qui se répandent dans le monde. La menace internationale que représente l'emploi potentiel d'armes nucléaires reste très élevée, et le régime mis en place pour les contrôler est encore incomplet. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est toujours pas entré en vigueur. Les négociations n'ont pas débuté aussi bien sur les matières fissiles, que sur les garanties négatives de sécurité.

Dans la catégorie des armes classiques, les armes légères et de petit calibre, les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions et les restes explosifs de guerre continuent de nourrir la violence armée. Les instruments créés pour s'attaquer aux défis posés par ces armes doivent encore être consolidés, universalisés et mis en œuvre de manière efficace. Les défis en matière de sécurité liés au désarmement sont nombreux et continueront de susciter de graves inquiétudes dans le monde tant qu'ils n'auront pas été résolus de manière appropriée. Néanmoins, nous pensons que les résultats obtenus au fil des ans montrent que nous pouvons faire progresser l'ordre du jour du désarmement et de la non-prolifération lorsque nous faisons preuve d'un esprit constructif et pragmatique. À cet égard, le Cameroun considère que la recherche d'un monde plus sûr doit être abordée de manière globale grâce à des efforts soutenus déployés dans tous les domaines : nucléaire, chimique, biologique, classique, de la prolifération balistique et spatial.

Pour sa part, le Cameroun attache une grande importance aux efforts multilatéraux dans le domaine du désarmement, et il n'a cessé d'appuyer les initiatives visant à promouvoir la limitation des armes nucléaires et la réduction de la prolifération nucléaire. Par son adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à l'Accord des garanties généralisées et son protocole additionnel, à la Convention sur les armes biologiques, à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire, pour ne citer que ces quelques exemples, mon pays témoigne de sa volonté de contribuer à l'avènement d'un monde exempt d'armes de destruction massive, notamment d'armes nucléaires, sur la base d'accords librement consentis entre les États de la région concernée, tels que le Traité de Pelindaba sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Pourtant, bien qu'ils soient résolument et pleinement attachés au désarmement et à la non-prolifération, pour des pays en développement comme le Cameroun, il est nécessaire de maîtriser et de contrôler les armes légères et de petit calibre, ainsi que de répondre aux nouvelles menaces émanant du terrorisme et de l'extrémisme violent, qui revêtent la plus haute importance.

(*l'orateur poursuit en français*)

S'agissant de la lutte contre les armes légères et de petit calibre, mon pays se réjouit de l'entrée en vigueur, le 8 mars 2017, de la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, dite Convention de Kinshasa. Sa mise en œuvre rapprochera davantage notre sous-région de la réalisation de l'objectif visant à réduire au silence les armes à feu d'ici 2020, visé par l'Union Africaine dans sa stratégie « Faire taire les armes en Afrique d'ici 2020 ». Le Cameroun a en outre renforcé sa législation interne dans le domaine des armes par l'adoption de la loi portant régime général des armes au Cameroun.

Pour ce qui est de la lutte contre le terrorisme, Boko Haram continue de représenter une menace grave au niveau régional. Mais, grâce à la coopération remarquable entre les pays de la Commission du bassin du lac Tchad, un coup sérieux a été porté aux activités du groupe terroriste, bien qu'il n'ait pas complètement perdu sa capacité de nuisance.

Le contexte international de notre époque démontre à juste titre qu'aucun État dans le monde n'est immunisé contre le terrorisme. C'est pourquoi le Cameroun se félicite de la création, le 15 juin dernier, du Bureau de lutte contre le terrorisme qui ouvre la voie

à des actions plus coordonnées et cohérentes à l'échelle du Système des Nations Unies. Ce bureau permettra également d'assurer un meilleur accompagnement des États dans leur lutte contre ce fléau par un renforcement des capacités dans la gestion des conséquences associées au terrorisme.

Dans cette dynamique, mon pays sait pouvoir compter sur la communauté internationale pour son soutien au combat juste qu'il mène contre Boko Haram, et c'est le lieu de magnifier cette contribution significative que nous apportent nos partenaires. Mon pays en appelle une fois encore à une solidarité internationale plus accrue.

M. Khoo (Singapour) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous adresser à vous-même, Monsieur le Président, et aux autres membres du Bureau, mes félicitations pour vos élections respectives. Je saisis cette occasion pour féliciter la Secrétaire générale adjointe et Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, Mme Izumi Nakamitsu, pour sa nomination et les efforts qu'il déploie pour faire avancer le désarmement.

Singapour s'associe à la déclaration prononcée, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), par le représentant de la Thaïlande (voir A/C.1/72/PV.2).

En janvier 2017, *The Bulletin of Atomic scientists* (Bulletin des scientifiques atomistes) a avancé à deux minutes avant minuit l'horloge de l'apocalypse, signifiant par là que le monde n'a jamais été aussi proche d'une catastrophe mondiale depuis deux décennies. Des mesures urgentes, collectives et déterminées s'imposent. La Première Commission doit servir à galvaniser cette action.

L'environnement international en matière de sécurité reste très difficile en raison de plusieurs événements préoccupants.

Premièrement, Singapour est gravement préoccupée par les tirs récents de missiles et les essais nucléaires effectués par la République populaire démocratique de Corée. Ces actes de provocation font peser une lourde menace sur la paix et la stabilité sur la péninsule coréenne et dans le monde. En septembre 2017, les ministres des affaires étrangères de l'ASEAN ont déploré à l'unanimité l'essai nucléaire de la République populaire démocratique de Corée et prié instamment ce pays de mettre fin immédiatement à des agissements qui bafouent les résolutions du Conseil de sécurité et de revenir à la table des négociations. Singapour

réitère son appui à la dénucléarisation pacifique de la péninsule coréenne, ainsi que son appel de longue date à la République populaire démocratique de Corée afin qu'elle respecte ses obligations et engagements internationaux. Singapour exhorte la République populaire démocratique de Corée à revenir au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Deuxièmement, nous sommes inquiets du risque imminent d'attaques radiologiques par des terroristes ou des acteurs non étatiques. En début d'année, des autorités de notre région ont arrêté huit personnes impliquées dans le vol d'irridium-192, une matière radioactive servant à la fabrication de bombes sales. Nous ne pouvons pas exclure la possibilité que des groupes terroristes puissent perpétrer une attaque terroriste nucléaire ou radiologique. Afin de répondre à cette menace, des mesures ont été prises au niveau national et la coopération s'est intensifiée. Pour sa part, Singapour a adopté, en mai 2017, une loi sur le terrorisme (répression de l'utilisation à mauvais escient de matières radioactives), ouvrant ainsi la voie à sa ratification, en août 2017, de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

Troisièmement, les cyberattaques demeurent un danger clair et présent. Ces attaques ont des répercussions sur les services fondamentaux, les échanges et le commerce, ainsi que sur la vie de la population. Pourtant, les travaux des Nations Unies visant l'élaboration de normes mondiales destinées à garantir un cyberspace sûr, résilient et dynamique sur le plan économique sont au point mort. Il est regrettable qu'aucun rapport de fond n'ait émané de la dernière réunion du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale. Cela illustre les divergences de vues quant à la façon dont nous pouvons préserver ensemble le cyberspace en tant que domaine pacifique, sûr et sécurisé.

Davantage de dialogue s'impose pour aplanir ces divergences. Nous devons redoubler d'efforts en vue de parvenir à un consensus sur un ensemble de normes mondiales pour le cyberspace et améliorer la coopération régionale et internationale en matière de cybersécurité. Singapour est résolue à apporter sa contribution à la préservation d'un cyberspace fondé sur des règles. En septembre, nous avons accueilli une deuxième édition de la Semaine internationale de la cybernétique afin de poursuivre les échanges sur cette importante question. Un événement clef a été la

deuxième Conférence ministérielle de l'ASAEN sur la cybersécurité, à laquelle ont participé tous les États membres de l'ASEAN. Au cours de cette réunion, les États membres de l'ASEAN sont convenus de la nécessité d'améliorer la coordination afin d'assurer que les efforts de l'ASEAN en matière de cybersécurité soient ciblés, efficaces et synergétiques. Ma délégation reviendra sur cette question au cours du débat thématique sur le sujet.

Malgré ces défis, le désarmement a enregistré cette année quelques avancées positives. Premièrement, pour la première fois depuis 20 ans, la Commission du désarmement des Nations Unies est parvenue à un consensus sur un ensemble complet de recommandations sur des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. Deuxièmement, le Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (SSOD-IV), habilement dirigé par M. Fernando Luque Márquez, de l'Équateur, s'est mis d'accord, contre toute attente, sur les objectifs et l'ordre du jour d'une future SSOD-IV. Troisièmement, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a été adopté en juillet 2017. Nous tenons à remercier tout particulièrement le groupe principal, ainsi que la société civile, qui ont été le fer de lance de ce mouvement, catalyseur du souhait collectif d'éviter les conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire de l'emploi de toute arme nucléaire.

Tout en regrettant que nos inquiétudes concernant le Traité n'aient pas été pleinement prises en compte, l'adoption du Traité, ainsi que les signatures et les ratifications ultérieures, ont prouvé que la majorité de la communauté internationale est unie dans sa conviction que les armes nucléaires doivent être interdites. S'agissant de l'entrée en vigueur effective du Traité, il sera important que la communauté internationale définisse un rôle concret et complémentaire pour le Traité au sein du régime mondial actuel de désarmement et de non-prolifération.

Parallèlement, Singapour réaffirme son attachement au TNP et à ses trois piliers. Le TNP demeure la pierre angulaire du régime international de désarmement et de non-prolifération. Les progrès en matière de désarmement et de non-prolifération, qui sont complémentaires, sont essentiels pour renforcer la paix et la sécurité internationales. La première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2020 des États parties au TNP, qui s'est tenue en mai de cette année, n'a que peu progressé. Nous espérons que

les États parties parviendront à des résultats concrets et pragmatiques lors de la deuxième session du Comité préparatoire, qui se tiendra à Genève l'année prochaine, dans le cadre de nos efforts collectifs pour préserver la légitimité et la pertinence du TNP.

Singapour s'est pleinement engagée vis-à-vis de l'objectif d'un monde sans armes nucléaires. Nous avons une responsabilité à l'égard des générations futures et nous continuerons d'appuyer les efforts visant à parvenir à des progrès tangibles et significatifs. Comme l'a souligné avec éloquence le Secrétaire général António Guterres, il existe de multiples moyens de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Des progrès réels en matière de désarmement nucléaire ne seront possibles que si toutes les parties prenantes, en particulier celles qui possèdent des armes nucléaires, se joignent à cet effort commun. Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général pour un dialogue ouvert, une coopération internationale renouvelée et, par-dessus tout, des mesures concrètes en vue d'un désarmement nucléaire irréversible, vérifiable et universel.

Trois hirondelles ne font pas le printemps. Ces avancées sont incontestablement positives, mais elles ne constituent pas une fin en soi. Il convient de travailler davantage pour trouver un terrain d'entente et aplanir les divergences de vue afin d'atteindre nos objectifs ultimes. Parmi les pistes possibles pour tirer parti de l'élan positif figure la conférence internationale de haut niveau sur le désarmement, qui se tiendra en 2018, la SSOD-IV, dont la date n'est pas encore arrêtée, et les débats de fond ouverts consacrés à la cybersécurité au sein des Nations Unies.

Pour terminer, malgré le passage régulier du temps, nous avons la possibilité de faire reculer l'horloge de l'apocalypse. Nous devons tout faire pour cela, en particulier au cours de la présente session de la Première Commission. Pour sa part, Singapour continuera d'œuvrer de manière constructive, avec toutes les parties, au succès des travaux de la Première Commission.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous adresser mes félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission au cours de la soixante-douzième session. Nous sommes convaincus que, grâce à vos qualités exceptionnelles et à votre vaste expérience, les travaux de la Commission seront couronnés de succès. Je tiens également à féliciter les autres membres du Bureau et à leur souhaiter plein succès. Je voudrais de même remercier l'ancien Président, le Représentant permanent

d'un pays frère, l'Algérie, pour sa conduite des travaux de la Commission à sa soixante et onzième session.

La délégation de mon pays souscrit aux déclarations prononcées, au nom du Groupe des États arabes et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/72/PV.2).

Le Royaume de Bahreïn réaffirme la position de fermeté qui est la sienne vis-à-vis du désarmement et de la sécurité internationale. Les fondations de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans le monde ne peuvent être établies tant qu'existent des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, car elles représentent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Par conséquent, le Royaume de Bahreïn salue le rôle central joué par l'ONU et ses institutions spécialisées dans le domaine du désarmement en faveur de la stabilité mondiale, compte tenu des défis auxquels sont confrontées de nombreuses régions du monde.

Le Bahreïn souligne la nécessité d'une adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires tout en respectant le droit de toute nation d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Israël doit appliquer la résolution adoptée lors de la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires concernant la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Nous insistons également sur le fait que l'Iran doit appliquer la résolution 2231(2015) du Conseil de sécurité, relative à l'accord nucléaire, et doit respecter le régime de garanties internationales de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous saluons l'adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité de la résolution 2375 (2017), sur de nouvelles sanctions contre la République populaire démocratique de Corée, qui poursuit ses essais nucléaires et de missiles balistiques, menaçant ainsi des États voisins ainsi que la paix et la sécurité internationales.

Ma délégation réaffirme le droit inaliénable de tous les États parties à bénéficier de la technologie nucléaire et à procéder à la mise au point, la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination, conformément aux articles I et II du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous soulignons qu'il importe de veiller à ce que les activités spatiales soient menées à des fins pacifiques. Nous sommes également attachés aux conventions juridiques internationales pertinentes

qui établissent les bases de la prévention d'une militarisation de l'espace, lequel constitue le patrimoine commun de l'humanité et ne doit jamais être utilisé pour menacer la paix et la sécurité du monde.

Le Royaume de Bahreïn s'engage pleinement à œuvrer avec vous, Monsieur le Président, et les autres membres de la Commission, à la réalisation de progrès sur toutes les questions liées au désarmement et à la sécurité internationale.

M. Mendoza-García (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection à la tête des travaux de la Première Commission. Vous pouvez compter sur notre plein appui au cours de la présente session.

Je saisis à nouveau cette occasion pour faire le bilan des principales réalisations accomplies par la communauté internationale et des défis auxquels elle est confrontée dans les domaines du désarmement nucléaire, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Le monde est plongé dans un climat d'instabilité et la paix et la sécurité internationales sont chaque jour menacées. Cependant, la présente session est différente des sessions précédentes : la communauté internationale a franchi une étape déterminante de sorte que nous pouvons envisager l'instauration, dans un proche avenir, d'un monde exempt d'armes nucléaires. L'adoption récente du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires constitue une lueur d'espoir, car il nous permet de remédier à une lacune dans le droit international en interdisant catégoriquement les armes nucléaires, notamment leur emploi ou la menace de leur emploi. Cette interdiction joue un rôle essentiel dans l'élimination irréversible, vérifiable et transparente de ces armes.

Mon pays se félicite d'avoir pu apporter une contribution positive à ce processus, qui s'est vu renforcée par la présence de la société civile et des victimes de l'utilisation et de l'essai d'armes nucléaires. Nous saisissons cette occasion pour féliciter les organisateurs de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, qui déploient des efforts inlassables pour appeler l'attention du monde sur les incidences humanitaires de l'emploi d'armes nucléaires. Nous saluons les efforts qu'ils ont consentis pour parvenir à un traité interdisant ce type d'armes. Le travail acharné des organisateurs de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires a porté ses fruits, le 7 juillet dernier. Le prix Nobel de la paix est un hommage bien

mérité à la lutte inlassable qu'elle mène, avec la société civile et les victimes de l'emploi ou de l'essai d'armes nucléaires, pour mettre fin aux bombes nucléaires.

Nous apprécions le fait que ce processus ait été inclusif, interactif et coopératif, et qu'il ait reçu la précieuse contribution d'organisations internationales, d'universitaires et de scientifiques. Nous regrettons que les États dotés d'armes nucléaires et les membres de l'alliance pour la sécurité n'ait pas participé à ce processus. En matière de désarmement nucléaire, l'inaction n'est pas une solution. Le maintien du statu quo ne peut mener qu'à une aggravation du climat d'insécurité au niveau international et rapprocher l'humanité de sa propre perte. Nous savons que le postulat selon lequel la sécurité repose sur la force des armes est faux.

Compte tenu de la situation actuelle d'instabilité, nous demandons instamment à tous les États d'adhérer au Traité, qui n'est certes pas une réponse complète aux défis auxquels est confrontée la communauté internationale, mais qui nous permet de franchir une étape déterminante vers la délégitimation des armes nucléaires et le renforcement des normes juridiques et politiques interdisant leur emploi. C'est un message fort et clair que la communauté internationale adresse à tous les États, en particulier aux États dotés d'armes nucléaires, afin qu'ils éliminent de leurs doctrines politiques et de sécurité et de leurs stratégies militaires l'emploi d'armes nucléaires.

Nous saluons également les progrès réalisés par la Commission du désarmement des Nations Unies qui, après des décennies de stagnation, a formulé des recommandations sur des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. Nous sommes heureux que le Groupe de travail à composition non limitée soit parvenu à un consensus sur les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous espérons pouvoir continuer à progresser dans les différents domaines de travail et à prendre des mesures modestes, mais décisives, en faveur du désarmement.

Nous n'ignorons cependant pas qu'un long chemin reste à parcourir. Les progrès limités accomplis dans la mise en œuvre de l'article VI du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TNP), le fait que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est pas entré en vigueur et la menace permanente de l'emploi d'armes nucléaires constituent une source de vive préoccupation. Nous réitérons donc l'appel

lancé aux États dotés d'armes nucléaires pour qu'ils respectent l'engagement sans équivoque qu'ils ont pris conformément à l'article VI du TNP. Le respect du Traité n'est ni conditionnel, ni facultatif, mais obligatoire.

Nous jugeons inacceptable que certains États dotés d'armes nucléaires, bien qu'ils aient signé et ratifié d'importants traités de désarmement et de non-prolifération, consacrent des milliards de dollars à la mise au point et à la modernisation d'armes nucléaires, portant ainsi atteinte à l'esprit et à l'objectif de ces traités. Il faut donc absolument mettre un terme aux investissements disproportionnés destinés à moderniser et prolonger la durée des arsenaux nucléaires, ainsi qu'à la répétition des actes irresponsables que constituent les essais nucléaires.

À cet égard, nous déplorons vivement et condamnons les essais nucléaires effectués ces dernières semaines par la Corée du Nord. Ces essais mettent en péril et minent la paix et la sécurité internationales tout en menaçant l'humanité tout entière. Nous lançons un appel à tous les acteurs de ce dossier pour qu'ils évitent une escalade dans le discours belliqueux, qui pourrait avoir des conséquences terribles et irréversibles, qu'en tant que communauté internationale nous nous sommes engagés à ne plus permettre. Pour le Costa Rica, les nations les plus favorables à l'interdiction des armes nucléaires sont celles qui n'en possèdent pas, car nous sommes convaincus que la paix et la sécurité ne sauraient reposer sur la doctrine de la dissuasion nucléaire.

Avec l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes, qui impose aux États des obligations juridiquement contraignantes en vue d'assurer un contrôle responsable et efficace des transferts internationaux d'armes classiques, de leurs munitions, pièces et composants, nous espérons un changement significatif de la situation sur le terrain. Cela n'a malheureusement pas été le cas. Le but principal du Traité sur le commerce des armes fait encore l'objet de multiples et graves violations. Hélas, ces violations touchent principalement et directement la population civile, notamment les personnes qui se trouvent dans des situations de conflit armé. Les transferts illégaux vers les zones de conflit doivent cesser, et ceux qui ne respectent pas les règles devront répondre de leurs actes irresponsables.

Il reste encore beaucoup à faire pour lutter efficacement contre la prolifération illégale des armes légères et de petit calibre. La troisième Conférence d'examen sur le Programme d'action en vue de

prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui se tiendra l'année prochaine, sera pour nous l'occasion de prendre des mesures concrètes pour prévenir et éliminer le commerce illicite de ces armes.

Nous condamnons tout emploi d'armes à sous-munitions, non seulement parce que cela va à l'encontre de l'esprit, de l'objet et de la lettre de la Convention sur les armes à sous-munitions, mais aussi parce que leur emploi aggrave les souffrances humaines et accroît le nombre des urgences humanitaires. C'est la raison pour laquelle nous soulignons à nouveau qu'il importe que tous les États adhèrent à la Convention et appliquent le Plan d'action de Dubrovnik.

Le Costa Rica fait partie de la première zone exempte d'armes nucléaires dans le monde. Nous faisons partie également de l'Amérique centrale, région exempte de mines antipersonnel et de munitions à dispersion. Petit pays démocratique et sans armes, respectueux du droit civil, nous utilisons le système multilatéral et le droit international pour seuls instruments de défense. Toutefois, la paix et la sécurité exigent davantage que la maîtrise des armes. Les principaux instruments pour promouvoir et assurer la sécurité aux niveaux national et international sont le renforcement et le perfectionnement de la démocratie ainsi que la promotion et le respect de la primauté du droit.

Enfin, le Costa Rica continuera d'insister sur la nécessité d'abandonner les doctrines reposant sur une base strictement militaire pour adopter des doctrines fondées sur les modèles du développement durable et de la sécurité humaine. En tant qu'États Membres de l'ONU, nous devons unir nos efforts pour prendre des initiatives qui renforcent les mécanismes de désarmement multilatéraux et nous permettent de relever les défis qui se posent à la communauté internationale, en particulier aux populations civiles.

M^{me} O'Halloran Bernstein (Irlande) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de vous adresser mes félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence, ainsi qu'aux autres membres du Bureau.

L'Irlande s'associe à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne et par le représentant du Mexique, ce dernier au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour. Par souci de brièveté, je vais donner lecture du texte abrégé de ma déclaration et je reviendrai sur certaines questions au cours du débat thématique.

L'Irlande félicite les organisateurs de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, auxquels vient d'être décerné le prix Nobel de la paix 2017. La décision du Comité Nobel d'attribuer le prix à la Coalition pour un nouvel ordre du jour est une reconnaissance importante de leurs efforts inlassables pour débarrasser le monde des armes nucléaires. Cette décision reflète également la réalisation remarquable à laquelle leur travail a permis d'aboutir, à savoir l'adoption, en juillet dernier, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Cette récompense du Comité Nobel souligne l'urgence et la pertinence de notre travail en Première Commission.

La situation dans la péninsule coréenne a, contre toute attente, fait resurgir sur le devant de la scène mondiale la possibilité d'une guerre nucléaire. Des armes nucléaires et des missiles balistiques ont été mis à l'essai de manière illégale et flagrante par la République démocratique de Corée du Nord, en violation des nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. L'Irlande condamne sans réserve le programme nucléaire et les essais de missiles balistiques par la République populaire démocratique de Corée. Nous appelons avec force à la reprise des efforts diplomatiques en vue de parvenir à la dénucléarisation de la péninsule coréenne. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est plus urgente que jamais, et nous appelons tous les États visés à l'annexe 2 à signer et à ratifier le Traité. La norme internationale contre les essais nucléaires doit devenir juridiquement contraignante.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, auquel l'Irlande est profondément attachée, demeure la pierre angulaire de la non-prolifération nucléaire internationale et du régime de désarmement. L'année dernière, en collaboration avec la Chatham House, nous avons publié un document intitulé « Désarmement nucléaire : chaînon manquant du multilatéralisme ». Il s'agit du premier d'une série de documents visant à mettre en avant les liens existants entre le désarmement nucléaire et d'autres domaines d'intérêt mondial de haut niveau. Au cours de la présente session, nous publierons un autre élément de ce travail, intitulé « Armes nucléaires et protection du patrimoine culturel ».

L'Irlande se félicite de la démarche positive et constructive à l'égard des travaux du TNP qui a caractérisé la dernière session du Comité préparatoire, en mai dernier. Nous sommes toutefois particulièrement préoccupés par la nécessité de revitaliser les

négociations portant sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs, avec la participation de toutes les parties prenantes de la région. Nous considérons le Plan d'action global commun conclu avec l'Iran comme étant un succès important pour la non-prolifération et le TNP.

Le TNP a toujours prévu un instrument juridique distinct pour donner effet à ses dispositions en matière de désarmement. Les rédacteurs originaux savaient que leur travail n'était pas achevé. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, adopté par les deux tiers des États Membres des Nations Unies, comble enfin le vide juridique dans la mise en œuvre de ces engagements. Ce traité ambitieux et robuste, qui reflète notre vision forte d'un monde exempt d'armes nucléaires, est le fruit d'une bonne volonté, d'un leadership politique, d'un engagement de bonne foi et d'une volonté ferme de parvenir à un objectif commun. Cela nous montre ce que la communauté internationale, les États et la société civile peuvent accomplir. Son contenu est novateur, tant dans ses dispositions fondamentales qui interdisent effectivement les armes nucléaires, que dans son profond attachement à l'humanitarisme, à l'éducation en matière de désarmement, à la reconnaissance des Hibakusha et à l'importance de la participation pleine et entière des femmes aux travaux futurs sur le Traité. L'Irlande est fière de compter parmi les premiers signataires du Traité. Nous allons le ratifier dans les meilleurs délais. Nous exhortons les autres États à faire de même. Il faut que cet instrument important entre en vigueur le plus rapidement possible.

À l'instar d'autres pays, nous ne souhaitons pas perpétuer les désaccords sur la meilleure voie à suivre pour atteindre notre objectif commun de désarmement nucléaire multilatéral. Nous souhaitons plutôt nous concentrer sur nos nombreux objectifs communs. L'Irlande continuera d'œuvrer, avec ses partenaires de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, à la mise en œuvre de toutes les mesures efficaces permettant de mieux protéger notre monde des incidences humanitaires catastrophiques qu'aurait toute explosion nucléaire.

L'Irlande est attachée à la non-prolifération et au désarmement. Nous reconnaissons le rôle essentiel des régimes de contrôle des exportations qui soutiennent des instruments fondamentaux, tels que le TNP. L'Irlande assumera, avec l'Islande, la présidence du Régime de contrôle de la technologie des missiles au cours de ce mois. Avec l'Islande, nous avons entrepris activement des actions de sensibilisation et mené des

consultations afin de nous assurer que nous pourrions élargir et approfondir l'influence de cet important régime de contrôle des exportations.

Nous nous joignons aux autres États pour exprimer notre grave préoccupation face à l'utilisation confirmée d'armes chimiques en Syrie par des acteurs étatiques et non étatiques. L'utilisation de ces armes, longtemps interdite par le droit international, est effroyable. Les responsables de ces crimes terribles doivent répondre de leurs actes. Plus positivement, nous nous félicitons de l'annonce récente par la Fédération de Russie de la destruction vérifiable de son stock restant d'armes chimiques.

L'Irlande appuie fermement tous les instruments internationaux conçus pour régler et minimiser les dommages humanitaires découlant de l'utilisation d'armes classiques. La question des dommages civils causés par l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées demeure un défi particulièrement pressant auquel nous sommes confrontés. Nous devons renforcer de toute urgence le respect du droit international humanitaire, les guerres étant de plus en plus urbanisées. Nous saluons le travail réalisé par le Comité international de la Croix-Rouge sur cette question, et nous appuyons les recommandations du Secrétaire général appelant les États à participer de manière constructive aux efforts visant à élaborer une déclaration politique sur cette question.

Les succès remarquables de la communauté internationale en matière de réglementation, de limitation de l'usage ou d'interdiction pure et simple de certaines armes classiques constituent le meilleur de ce qui peut être accompli lorsque la communauté internationale et la société civile travaillent ensemble pour établir ces normes puissantes. Néanmoins, il existe de nombreuses causes d'inquiétude. Les rapports sur les victimes civiles de l'utilisation de mines à la frontière entre le Myanmar et le Bangladesh sont effroyables. L'utilisation de bombes à sous-munitions au Yémen et en Syrie est une autre source de préoccupation. Dans le même temps, la prolifération des armes légères et de petit calibre nourrissent les conflits et la violence dans de nombreux États fragiles, et nous devons œuvrer au renforcement du Programme d'action des Nations Unies dans ce domaine. Le Traité sur le commerce des armes dispose des capacités nécessaires pour endiguer le commerce illicite des armes classiques, mais il a besoin de davantage de ressources pour pouvoir être efficace.

La diversité de voix permet un discours plus diversifié et plus profond sur les questions de désarmement. Depuis des années, l'Irlande encourage une participation accrue de la société civile aux travaux de la Commission. Nous attendons avec intérêt le débat de cette semaine avec la société civile, qui sera l'occasion d'un échange de vues véritable et ouvert. Nous sommes également déterminés à accroître la participation des femmes au désarmement.

Notre ancien Premier Ministre, Liam Cosgrave, décédé la semaine dernière, s'est exprimé devant les Nations Unies en 1956, alors que l'Irlande était un tout nouveau Membre de l'ONU. Dans son discours, il a déclaré que l'Assemblée représente les meilleurs espoirs de l'homme sur Terre, que l'espoir d'éviter les catastrophes réside dans l'Assemblée générale et que c'est l'avenir de l'humanité qui est débattu ici (voir A/PV.603). Œuvrons ensemble à la concrétisation de ces espoirs.

M^{me} McCarney (Canada) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, pour votre élection, et à vous assurer du plein appui de ma délégation au sein de la Première Commission.

Notre défi collectif est de trouver les moyens de faire avancer le désarmement, tout en tenant compte des points de vue contradictoires. Nous avons fait de réels progrès, ce que nous négligeons trop souvent de souligner. En effet, l'action collective profite clairement à de nombreuses questions de désarmement, par exemple en œuvrant pour un monde exempt de mines antipersonnel et de sous-munitions, en tenant compte du genre pour faire face aux impacts de la violence armée et en empêchant les transferts non réglementés d'armes légères et de petit calibre.

Cette année marque le vingtième anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, également appelée Convention d'Ottawa. Au cours des deux dernières décennies, ses 162 États parties ont travaillé ensemble pour détruire plus de 51 millions de mines et réduire considérablement le nombre des nouvelles victimes de mines.

Le Canada demeure optimiste quant à la possibilité de progrès supplémentaires – avec patience et compromis – même sur les questions les plus difficiles à régler. Dans le contexte actuel, les agissements

imprudents de la République populaire démocratique de Corée sont particulièrement préoccupants. Nous accueillons favorablement l'unité du Conseil de sécurité face à ces menaces et, tout en cherchant une solution pacifique, le Canada appelle à une mise en œuvre plus efficace des sanctions.

Il est compréhensible que certains États cherchent de nouveaux moyens de faire progresser le désarmement nucléaire dans ces circonstances, même si nous ne sommes toujours pas convaincus de l'efficacité du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui vient d'être négocié. Pour le Canada, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires demeure la pierre angulaire pour progresser vers un monde sans armes nucléaires. Nous croyons que des efforts plus importants sont nécessaires pour instaurer la confiance et réduire les tensions qui nourrissent la dépendance à l'égard des armes nucléaires aux fins de la défense nationale. Nous soutenons le travail concret et progressif nécessaire pour mettre en œuvre le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, mettre en place des garanties de sécurité négatives, concevoir de nouvelles techniques et capacités mondiales pour une vérification crédible du désarmement nucléaire et préparer la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

L'année dernière, le Canada, l'Allemagne et les Pays-Bas ont parrainé la résolution 71/259, qui crée un groupe d'experts de haut niveau chargé d'élaborer un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Cette résolution affirme que ce traité reste une priorité mondiale. Nous sommes heureux de présider le groupe préparatoire et nous nous réjouissons à la perspective de procéder cette semaine à l'évaluation des progrès réalisés.

Le Canada est d'avis également que la mise en œuvre intégrale du Plan d'action global commun, est dans l'intérêt de tous, car son vaste régime de vérification fournit à la communauté internationale un aperçu considérable du programme nucléaire iranien. Nous appelons tous les États membres à envisager de verser des contributions volontaires aux efforts déployés par l'Agence internationale de l'énergie atomique pour surveiller et vérifier la mise en œuvre du Plan d'action global commun.

Si des divergences subsistent quant à la meilleure manière de faire progresser la non-prolifération

nucléaire et le désarmement, il ne devrait pas y avoir de doute concernant les armes chimiques. Pourtant, en 2017, cette arme terrible et aveugle a été utilisée à la fois en Syrie et en Iraq. Nous devons condamner toute utilisation d'armes chimiques et appelons le régime syrien à travailler avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) pour garantir la déclaration et la destruction complètes de ses stocks d'armes chimiques et de ses installations de production. L'engagement du Canada à éliminer les armes chimiques va au-delà des déclarations d'intention. Depuis 2012, le Canada a versé plus de 30 millions de dollars pour aider à la destruction d'armes chimiques en Libye et en Syrie, soutenir des missions spéciales et des opérations de contingence en Syrie et renforcer la mission d'assistance et d'intervention rapide de l'OIAC.

Le Canada accorde une grande importance à la sécurité et à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. L'accès à l'espace et aux services spatiaux est devenu indispensable à la vie quotidienne de la plupart d'entre nous sur la planète. Comme nous sommes davantage dépendants de l'espace, nous devons également faire preuve de fermeté en faisant la promotion de son utilisation pacifique et en atténuant les débris spatiaux. Nous pensons que la meilleure manière, la plus pratique, de développer la confiance et la transparence nécessaires dans l'espace réside dans l'adoption de mesures volontaires qui renforcent les normes internationales de comportement.

(l'oratrice poursuit en français)

Le Canada se réjouit de la deuxième réunion conjointe de la Première Commission et de la Quatrième Commission. Les solutions internationales aux défis que pose l'espace ne reposent pas uniquement sur le désarmement ou la coopération civile, mais nécessitent la mise en place d'une approche exhaustive.

Le rapport de 2013 de la quatrième session du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale (voir A/68/98) vient confirmer que le droit international s'applique au comportement des États dans le cyberspace. Dans ces conditions, le Canada n'a pas apprécié le fait que lors des sessions de 2016-2017 du Groupe d'experts gouvernementaux, certains États ont contesté l'applicabilité du droit international. Pour le Canada, la Charte des Nations Unies, notamment les dispositions relatives au droit de légitime défense en vertu de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies,

demeure la pierre angulaire de la paix et de la sécurité à l'échelle internationale. Le comportement de tous les États dans le cyberspace, comme ailleurs, devrait être régi par le droit international, y compris par la Charte, le droit international humanitaire en vigueur, le droit international coutumier s'appliquant à la responsabilité des États, notamment les contre-mesures, et le droit international en matière de droits de la personne.

L'ensemble du mécanisme de désarmement a connu, cette année encore, des résultats limités. Des discussions de fond ont été menées durant la Conférence sur le désarmement, mais les participants ne se sont entendus sur aucune mesure. Il est par conséquent facile de comprendre pourquoi certains États, exaspérés par cette inaction relative, cherchent des solutions de rechange. Dans cette optique, nous avons hâte de prendre part aux discussions sur le mécanisme de désarmement durant la session extraordinaire de 2018 consacrée au désarmement.

La prolifération d'armes classiques par le commerce illicite ou non réglementé des armes est l'un des plus grands défis en matière de sécurité auxquels la communauté internationale est confrontée. Ces armes sont plus dangereuses pour les populations vulnérables, notamment pour les femmes et les filles. Par conséquent, le Canada a entrepris le processus d'adhésion au Traité sur le commerce des armes cette année. Comme je l'ai dit précédemment, nous devons ici et collectivement trouver des moyens d'accélérer les efforts déployés en faveur du désarmement. Si nous faisons preuve de patience et d'engagement et sommes prêts à faire des compromis, ensemble, nous pourrions certainement réaliser des avancées.

Mme Flores Herrera (Panama) *(parle en espagnol)* : Tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la tête des travaux de la Première Commission au cours de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale. J'adresse également mes félicitations à tous les membres du Bureau. Nous espérons que la présente session sera couronnée de succès et, pour cela, vous pourrez compter sur le soutien du Panama.

Le Panama est fermement attaché au renforcement du régime de désarmement et de non-prolifération des armes de destruction massive et des armes frappant sans discrimination. Par ailleurs, nous appuyons résolument les efforts collectifs visant à promouvoir l'universalité des instruments grâce auxquels nous pouvons faire face aux graves menaces pesant sur la paix et la sécurité

internationales. À cet égard, mon gouvernement condamne vivement les essais nucléaires et les tirs de missiles effectués par la République populaire démocratique de Corée, car ils représentent une attitude de défi et une violation manifeste des résolutions du Conseil de sécurité. Ils aggravent les tensions dans cette région et fragilisent la stabilité internationale.

La situation mondiale, aggravée par l'escalade des tensions entre les pays, les défis du terrorisme international et la montée des acteurs non étatiques, exige de plus en plus l'engagement, sans exception, de la communauté internationale, pour y remédier, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international. Dans ce contexte, nous saluons l'avis exprimé par le Secrétaire général António Guterres, à savoir que cette organisation doit réaffirmer son attachement au désarmement nucléaire et axer son action sur la prévention des guerres et des conflits.

Le défi que représentent les armes nucléaires est réel et, pire encore, l'incidence humanitaire croissante de ces armes est irréversible et difficilement quantifiable. Nous saluons la décision récente d'attribuer le prix Nobel de la paix 2017 à la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, car cela représente un message fort de la société civile en faveur du désarmement nucléaire pour remédier aux conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire de ces armes.

Animé par un sens aigu de ses responsabilités et conformément au rôle joué par l'Amérique latine et les Caraïbes dans le domaine du désarmement, le 20 septembre, le Panama a été l'un des premiers pays à signer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Cette négociation, conduite de main de maître par l'Ambassadrice White du Costa Rica, permet à une majorité représentative de l'Organisation de continuer à donner la priorité au multilatéralisme dans un domaine qui nous concerne tous. Comme je l'avais indiqué alors, le Traité peut être amélioré, mais nous avons fait un pas en avant important en faveur de l'humanité.

A contrario, en tant que pays assumant la présidence de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Panama regrette que, 20 ans après l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), pilier du régime de désarmement et de non-prolifération, son universalisation et son application n'aient pas été possibles. Néanmoins, le régime de vérification international du TICE est un instrument efficace qui, en temps réel, a joué un rôle

fondamental dans la détection d'essais nucléaires et la fourniture de données et d'informations scientifiques précieuses aux États Membres. À cet égard, le Panama est heureux de contribuer à ces efforts par le biais de sa station RN50, récemment mise à jour et optimisée. Cette station fait partie du réseau du Système de surveillance international qui compte 321 stations de surveillance et 16 laboratoires de radionucléides.

Le Panama attache une importance particulière au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, parce qu'ils sont les seuls instruments juridiquement contraignants multilatéraux dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement nucléaire en vigueur dans le monde. En tant que membre du réseau Sécurité humaine, dont nous assumons actuellement la présidence, nous plaidons pour la sécurité de tous les citoyens du monde et leur droit de vivre dans la liberté et la dignité, à l'abri des menaces, de façon à pouvoir s'épanouir pleinement. Pour ce faire, nous sommes obligés de lutter contre la menace brutale que représentent les armes de destruction massive.

Cinquante ans après la signature du Traité de Tlatelolco, force est d'admettre que l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL) a, sans aucun doute, servi de référence pour la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Voilà pourquoi nous souhaitons que cette aspiration à un monde sûr et pacifique continue de croître. En tant que membre de la première zone exempte d'armes nucléaires et d'une région qui a fait ses preuves en matière de désarmement, le Panama continuera d'appuyer tous les efforts visant à atteindre ces objectifs. Ma délégation regrette vivement que de nouveaux efforts aient dû être déployés au sein de la Commission, sous la houlette du Brésil, pour permettre la participation du Secrétaire général de l'OPANAL à la prochaine table ronde sur le désarmement, qui aura lieu le 11 Octobre.

Face à un développement technologique accéléré, nous perdons le sens de la coexistence humaine, qui est fondamental pour édifier des sociétés pacifiques et sûres, pourvues d'une cohésion sociale, où la prospérité bénéficie à tous avec équité. Le désarmement et la coopération internationale doivent être perçus comme des éléments fondamentaux, des efforts visant à promouvoir non seulement la paix et la sécurité, mais aussi le développement. Cela dit, le réseau des traités et accords existants en matière de désarmement et de

non-prolifération ne portera ses fruits que s'ils sont adoptés et ratifiés par tous les États.

J'aimerais, en terminant, souligner à nouveau la nécessité de maintenir une approche multidimensionnelle de la sécurité, en tenant compte à la fois des droits de l'homme et du développement, lesquels sont essentiels à la réalisation d'un monde pacifique et sûr.

M. Bhattarai (Népal) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau de la Première Commission, pour vos élections unanimes respectives. Tout en exprimant le plein appui de ma délégation afin que la présente session soit couronnée de succès, je tiens également à féliciter le Bureau sortant pour l'excellent travail qu'il a accompli.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée, au nom du Mouvement des pays non alignés, par le représentant de l'Indonésie (voir A/C.1/72/PV.2).

L'engagement sans faille du Népal en faveur du désarmement et de la sécurité internationale découle des normes régissant la paix mondiale, telles que consacrées dans notre Constitution et sur lesquelles repose la politique étrangère de mon pays. Le Népal réaffirme sa position de principe, à savoir que la paix et la sécurité internationales ne peuvent être réalisées que par un désarmement général et complet, assorti de délais, dans le domaine des armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Le Népal félicite le Groupe de travail à composition non limitée chargé de parachever les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Pleinement convaincu du pouvoir du multilatéralisme dans les affaires de désarmement, le Népal tient à souligner l'importance que revêt la tenue en 2018 d'une conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire.

Le Népal appuie la conclusion rapide d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et considère la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses régions comme une étape fondamentale vers un désarmement digne de ce nom. L'année dernière, le Népal a ratifié la Convention sur les armes biologiques et a signé, le mois dernier, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, adopté en juillet. Ces deux instruments sont des étapes majeures dans notre quête du désarmement.

En ce qui concerne les armes nucléaires, le Népal estime que le recours à la menace ou à l'emploi

de ces armes va à l'encontre des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et le droit international humanitaire, le droit des droits de l'homme et le droit environnemental. Les États détenteurs de ces armes sont tenus de respecter les principes de transparence, d'irréversibilité et de vérifiabilité de ces armes en vue de leur élimination totale. Aujourd'hui, les armes nucléaires sont la principale source de dilemme sécuritaire entre les États dotés d'armes nucléaires et elles ne pourront jamais être des armes de dissuasion. Leur élimination totale est la seule garantie contre leur emploi ou la menace de leur emploi.

Le Népal est d'avis également qu'un instrument juridiquement contraignant exigeant des États dotés d'armes nucléaires qu'ils fournissent des garanties de sécurité négatives aux États qui n'en sont pas dotés serait un pas important sur la voie du désarmement nucléaire. Pour le Népal, il s'agit là d'un élément central du dispositif mondial de désarmement et de non-prolifération. La crédibilité du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires repose sur la mise en œuvre effective de ses trois piliers complémentaires. Le Népal appuie également les droits inaliénables de tous les États à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, tel que le prévoit le Traité.

Le Népal dénonce sans équivoque toutes les conséquences humanitaires et environnementales de l'explosion délibérée ou accidentelle d'armes nucléaires ou tout mouvement transfrontalier de déchets dangereux et de matières radioactives susceptibles d'avoir des effets dévastateurs et de représenter une menace permanente pour les États voisins non dotés d'armes nucléaires.

Le Népal maintient également que l'espace doit être tenu à l'écart de toutes armes et courses aux armements et n'être utilisé qu'à des fins pacifiques et bénéfiques pour le plus grand bien de l'humanité. Il est incontestable que l'application de la science spatiale aux communications par satellite, aux systèmes d'observation, à la technologie de navigation et à la gestion des informations en cas de catastrophe permettrait à des nations d'améliorer les conditions de vie de leur population, de préserver les ressources naturelles, de renforcer la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets et de contribuer ainsi à la réalisation du développement durable.

Pour ma délégation, les mesures de renforcement de la confiance, figurant dans les engagements politiques, peuvent jouer un rôle considérable dans l'instauration d'un climat propice à un désarmement

général et complet en conformité avec les principes universellement reconnus. À cet égard, le Népal se félicite de l'adoption de mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques par la Commission du désarmement des Nations Unies, mettant ainsi fin à une impasse prolongée.

Les incidences mondiales sur le plan humanitaire et du développement de la prolifération et de l'emploi à mauvais escient d'armes légères et de petit calibre ont atteint des proportions menaçantes. Nous devons faire cesser les ravages au sein de la population provoqués par ces armes en mettant en œuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. La coopération internationale est indispensable pour renforcer la capacité des pays les plus démunis à appliquer pleinement et efficacement les régimes de non-prolifération, notamment la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et d'autres instruments internationaux en matière de désarmement. La communauté internationale doit œuvrer collectivement au renforcement des mécanismes de surveillance des armes légères et de petit calibre afin d'empêcher leur utilisation à mauvais escient par des éléments criminels. De telles mesures concourraient efficacement à la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 16.4, qui vise à réduire les flux illicites d'armes.

Mon pays estime que l'approche régionale du désarmement complète l'approche mondiale. Les mécanismes régionaux peuvent jouer un rôle plus important dans la promotion de la non-prolifération, le désarmement général et les mesures de renforcement de la confiance aux niveaux régional et sous-régional pour parvenir à un monde exempt de conflits et d'incompréhension. Par conséquent, les Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement, en tant que dépositaires des meilleures pratiques en matière de diffusion des informations liées au désarmement, doivent être renforcés, dotés de ressources suffisantes et développés. À cet égard, le Népal appelle à la revitalisation des délibérations sur le désarmement général au niveau régional dans le cadre du processus de Katmandou. Le Népal entend continuer à apporter sa contribution à l'adoption de mesures novatrices afin de promouvoir les activités de désarmement, encourager les mesures de confiance au niveau régional par l'éducation et fournir des instances à deux mandats à cette fin.

Comme les années précédentes, le Népal présentera un projet de résolution sur le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, au cours de la présente session de la Commission. Nous espérons que toutes les délégations continueront d'apporter leur soutien en vue de son adoption par consensus. Nous appelons tous les auteurs traditionnels et potentiels à parrainer ce projet de résolution. Dans le même sens, le Népal se fait l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général aux pays de la région et au-delà pour qu'ils versent des contributions volontaires au Centre afin d'assurer la pérennité de ses activités et de son fonctionnement et lui permettre de s'acquitter du mandat que lui a confié l'Assemblée générale.

Je tiens, pour terminer, à exprimer la confiance de ma délégation dans les débats qui contribueront ici à renforcer la rhétorique du désarmement en faveur de l'instauration d'un monde plus sûr et plus stable. Un financement adéquat des efforts de développement contribuerait grandement à prévenir les conflits, qui naissent principalement de la pauvreté et de l'exclusion. Alors que le développement n'est pas suffisamment financé, de considérables ressources sont consacrées chaque année à la modernisation des armes nucléaires et au stockage de différents armements. Si un infirme pourcentage de ces ressources étaient affectés à des causes sociales, économiques et humanitaires, cela permettrait d'atteindre nombre des objectifs de développement durable porteurs de transformation, y compris l'élimination de la pauvreté et la faim, bien avant 2030. Le Népal appelle tous les pays à unir leurs efforts en ce sens.

M. Manithah (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission au cours de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale. Ma délégation est pleinement convaincue que vos compétences et votre vaste expérience seront un gage de succès pour la Commission. Je tiens aussi à féliciter les autres membres du Bureau. Enfin, nous tenons à saluer les efforts déployés par le représentant de l'Algérie lorsqu'il a présidé la Commission au cours de la session précédente.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées, respectivement, par le représentant du Yémen, au nom du Groupe des États arabes, et par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/72/PV.2).

La Jordanie rappelle toujours que la Première Commission est une instance indispensable et de grande importance pour débattre des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération, des armes de destruction massive et des armes classiques. La Première Commission offre l'occasion d'examiner et d'évaluer les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des conventions et traités pertinents. Il appartient par conséquent à tous les États Membres de l'ONU de veiller au bon déroulement des travaux de la Commission. Nous tâcherons de faire qu'il en soit ainsi au cours de la présente session.

Nous espérons que le progrès accompli cette année au travers de l'adoption d'un traité contraignant sur l'interdiction des armes nucléaires permettra d'enrichir le régime de non-prolifération des armes nucléaires. Notre pays a toujours été parmi les premiers à approuver la plupart des conventions et des traités internationaux relatifs aux armes nucléaires et aux armes de destruction massive. Nous croyons fermement à la culture de la paix et à l'importance que revêt la sécurité mondiale. Nous respectons tous les engagements que nous avons pris au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), ainsi que ceux découlant de notre qualité de membre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et d'autres organisations et traités internationaux relatifs aux armes de destruction massive et à leur prolifération.

En ce qui concerne le TNP, ma délégation tient à réaffirmer que les États parties sont tenus d'appliquer les dispositions du Traité et de mettre en œuvre les résolutions et engagements pertinents déjà adoptés, en particulier la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010, qui tous deux constituent des critères pour la prorogation indéfinie du TNP. Aussi appelons-nous les États dépositaires du TNP à assumer leurs responsabilités et à appliquer toutes les résolutions figurant dans le TNP. Nous insistons à nouveau sur la nécessité qu'Israël adhère au Traité et soumette toutes ses installations et activités au régime de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique. À cet égard, nous appelons les États Membres à appuyer le projet de résolution déposé par le Groupe des États arabes et intitulé « La menace d'une prolifération nucléaire au Moyen-Orient », afin de garantir la paix et la sécurité dans la région.

L'article IV du TNP reconnaît le droit des États d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. La Jordanie souligne que l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques est un droit fondamental pour tous les États, compte tenu notamment du fait que de nombreux États ont besoin de mettre au point des programmes aux fins de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans le cadre de leur production énergétique nationale, en particulier ceux qui ne disposent pas de sources d'énergie de substitution. Il va sans dire que l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques doit satisfaire aux normes internationales en matière de sûreté et de sécurité et doit être placée sous le contrôle de l'AIEA, conformément à son régime de garanties généralisées, tout en garantissant le droit de tout État d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément au Traité.

En 1998, la Jordanie a été parmi les premiers États à signer et ratifier le TICE. Nous avons accueilli l'Inspection expérimentale intégrée 14, l'un des mécanismes de détection sur le terrain les plus avancés, qui a été conduit par le TICE sur la mer Morte, après une période préparatoire de quatre ans, et dans le cadre de laquelle 150 tonnes de matériels spécialisés ont été utilisés. La Jordanie attache une importance particulière à l'entrée en vigueur du TICE, qui constitue la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération. À cet égard, mon pays appelle tous les États, notamment ceux visés à l'annexe 2, à signer et ratifier le Traité.

Les progrès de la technologie dans le cyberspace représentent un défi à l'échelle internationale qui doit nous inciter à déployer davantage d'efforts conjoints pour mettre en place un système efficace grâce auquel nous pourrions lutter contre les groupes terroristes qui cherchent à utiliser l'espace pour mener leurs activités terroristes. En ce qui concerne l'utilisation de l'espace lui-même, nous insistons sur la nécessité d'empêcher sa militarisation et rappelons le droit de tout État d'utiliser l'espace à des fins pacifiques. D'où la nécessité au niveau international de régler ce droit plutôt que de le rendre contraignant.

Enfin, la délégation de mon pays réitère son plein appui aux travaux de la Première Commission et à coopérer avec vous, Monsieur le Président, et avec l'ensemble des États Membres, au cours de la présente session.

M. Panayotov (Bulgarie) (*parle en anglais*) :
Qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter,

Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre accession à la présidence de la présente session de la Première Commission. Vous pouvez compter sur le plein appui de ma délégation dans vos efforts pour mener à bien nos délibérations. Je saisis cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Sabri Boukadoum, de l'Algérie, pour son rôle de chef de file au cours de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale.

La Bulgarie souscrit à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/72/PV.2). J'aimerais à présent souligner quelques points particulièrement importants pour mon pays.

Les travaux de la Première Commission portent principalement sur le désarmement et la sécurité internationale. Cependant, nous débutons nos délibérations dans un contexte particulièrement difficile, tant en ce qui concerne le désarmement que la sécurité internationale. Les essais nucléaires balistiques répétés menés par la République populaire démocratique de Corée, au mépris de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, suscitent une vive inquiétude. Le comportement de la République populaire démocratique de Corée représente une menace tant pour la péninsule coréenne et la région que pour la paix et la sécurité mondiales. Nous appelons la République populaire démocratique de Corée à cesser une fois pour toutes ses programmes nucléaires et balistiques de façon complète, irréversible et vérifiable et à engager un dialogue constructif avec la communauté internationale afin de parvenir à une solution pacifique, diplomatique et politique.

Le Plan d'action global commun, relatif au programme nucléaire iranien, conclu en juillet 2015, revêt une importance historique. Il démontre qu'une question, même très complexe, peut être résolue par la voie diplomatique. Sa mise en œuvre complète est capitale pour la stabilité régionale et mondiale, et nous encourageons toutes les parties au Plan à continuer de respecter strictement ses dispositions.

La Bulgarie reste pleinement attachée à l'objectif d'un monde sans armes nucléaires. Cependant, une simple interdiction par le biais d'un document ne nous permettra pas d'atteindre cet objectif. Nous sommes fermement convaincus que tout progrès en matière de désarmement nucléaire n'est possible que dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et notamment de son article VI. Le TNP reste la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et le

cadre du désarmement nucléaire, de la non-prolifération et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nos efforts doivent viser une approche constructive, réaliste et progressive, fondée sur des mesures concrètes et applicables, des jalons qui viendraient renforcer le régime international de désarmement et de non-prolifération. Parmi ces mesures pratiques figurent l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la fin de l'impasse au sein de la Conférence du désarmement, notamment pas son élargissement, et l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes.

Un autre sujet de grave préoccupation pour mon pays et pour la communauté internationale est le fait que, bien que mises hors-la-loi, les armes chimiques sont encore utilisées pour tuer des gens, comme l'ont prouvé les rapports en provenance de Syrie. La Bulgarie condamne dans les termes les plus vifs toute utilisation d'armes chimiques. De tels actes ne doivent pas rester impunis et leurs auteurs doivent être poursuivis. À cette fin, nous appuyons pleinement le travail du Mécanisme d'enquête conjoint et de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Il est de notre responsabilité commune de ne pas laisser s'éroder une norme interdisant l'utilisation de telles armes.

Il est regrettable qu'un consensus n'ait pas été possible lors de la Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques, mais nous sommes convaincus que ce traité doit encore être renforcé. Mon pays est déterminé à œuvrer à cette fin. Nous espérons qu'un programme de travail intersessions de fond pourra être élaboré lors de la prochaine réunion des États parties.

Les armes classiques méritent également notre attention. Pour mon pays, toute avancée dans ce domaine revêt une priorité absolue. La Bulgarie est fermement attachée à l'universalisation du Traité sur le commerce des armes ainsi qu'à sa pleine mise en œuvre. En tant que membre du Bureau de la Troisième Conférence des États Parties au Traité, nous continuerons d'œuvrer sans relâche à sa promotion. En créant une norme internationale sur le commerce responsable des armes, le traité est appelé à jouer un rôle important dans la prévention des atrocités, la lutte contre le terrorisme et la promotion de la sécurité internationale.

La troisième Conférence d'examen de 2018 sur le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous

tous ses aspects nous offre également l'occasion de renforcer le régime mondial contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et de promouvoir la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous ne devons pas laisser passer cette occasion.

Les nouvelles menaces émergentes, telles que la vulnérabilité du cyberspace, requièrent notre attention immédiate. Nous avons besoin de nouvelles règles pour répondre aux nouveaux défis. À cet égard, la Bulgarie appuie l'élaboration de principes et de normes internationaux pour un comportement responsable dans le cyberspace.

J'aimerais achever mon propos sur une note positive. Cette année a également été marquée par des avancées encourageantes. Le consensus auquel est parvenue la Commission du désarmement des Nations Unies sur des recommandations sur des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques après 18 ans d'impasse et l'issue consensuelle du Groupe de travail sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement SSOD-IV prouvent que les États Membres peuvent travailler ensemble et parvenir à des résultats par consensus, même sur des questions qui les divisent.

M. Wroblewski (Pologne) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission au cours de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale. Nous vous souhaitons plein succès dans l'exercice de vos importantes fonctions. Soyez assuré du plein soutien et de la coopération de la délégation de la Pologne.

La Pologne s'associe pleinement à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/72/PV.2). Dans le prolongement de celle-ci, j'aimerais faire plusieurs observations sur quelques questions qui présentent un intérêt particulier pour mon gouvernement.

L'élection de la Pologne au Conseil de sécurité pour la période 2018-2019 lui confère une responsabilité particulière au regard de la paix et de la sécurité internationales. Notre campagne avait pour slogan « Solidarité, responsabilité, engagement ». Tel sont les principes qui nous guident dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive.

La meilleure illustration de la responsabilité et de l'engagement croissants de la Pologne est notre présidence de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2020 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Depuis son entrée en vigueur en 1970, le TNP est la clef de voûte du régime mondial de non-prolifération nucléaire et de désarmement et, à ce titre, une composante essentielle du système de sécurité collective. Les défis géopolitiques internationaux actuels soulignent le rôle important du Traité et la nécessité de son maintien et de son renforcement. Le TNP contribue à apaiser les tensions et à instaurer la confiance entre les États, favorisant ainsi l'avènement d'un monde plus sûr, stable et pacifique.

La Pologne a toujours été attachée au TNP et a œuvré à son renforcement. Malgré des divergences sur le rythme de mise en œuvre des engagements du TNP, tous les États parties au Traité partagent ses objectifs. Nous voudrions préserver le climat positif dans lequel s'est tenue la première session du Comité préparatoire du TNP en 2017, sous la présidence avisée des Pays-Bas. Nous sommes ouverts au dialogue avec tous les pays intéressés. La présidence polonaise de 2018 se concentrera sur le maintien de l'intégrité et de la crédibilité du Traité, la création d'un environnement propice à un dialogue ouvert, inclusif, mutuellement respectueux et transparent, et la garantie d'une réunion aussi efficace que possible qui puisse constituer une étape concrète vers la Conférence d'examen de 2020, qui marquera le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du TNP.

L'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) demeure une autre priorité. Nous saluons les efforts déployés à cette fin au niveau international, tels que la récente Conférence convoquée en vertu de l'article XIV du Traité visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui s'est tenue à New York.

Nous sommes vivement préoccupés par le sixième essai nucléaire mené récemment par la République populaire démocratique de Corée. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à s'abstenir de tout nouvel acte de provocation et à respecter ses obligations internationales et les nombreuses résolutions du Conseil de sécurité qui appellent la République populaire démocratique de Corée à abandonner tous ses programmes d'armes

nucléaires et de missiles balistiques de manière complète, vérifiable et irréversible.

La Pologne est favorable à une approche progressive du désarmement nucléaire, en tenant compte des préoccupations légitimes de sécurité et des engagements de tous les États. Un autre élément important dans ce sens serait l'ouverture rapide des négociations au sein de la Conférence du désarmement sur le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la création d'un groupe d'experts de haut niveau chargé d'élaborer un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, conformément à la résolution 71/259. La Pologne a envoyé un diplomate de haut rang pour faire partie de ce groupe. Nous espérons que les résultats de ses travaux faciliteront le processus et mèneront à terme au lancement de négociations sur le Traité.

La prolifération des missiles balistiques, en particulier ceux capables d'embarquer des armes de destruction massive, reste un défi sérieux pour la paix et la sécurité internationales. Encore une fois, les activités de la République populaire démocratique de Corée, en particulier ses tirs de missiles balistiques ayant une éventuelle portée intercontinentale, sont une source de vive préoccupation pour la communauté internationale. La Pologne préside actuellement les travaux du Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques, principal instrument de transparence et de renforcement de la confiance. Avec ses 138 pays signataires, le Code de conduite illustre parfaitement le rôle important que des instruments multilatéraux, adoptés par consensus et politiquement contraignants peuvent jouer dans le contexte de la sécurité internationale.

J'aimerais saisir cette occasion pour informer la Commission que nous organiserons, le 13 octobre prochain, un événement parallèle pour célébrer le cinquantième anniversaire du Code de conduite de La Haye.

N'oublions cependant pas le rôle joué par les autres instruments de non-prolifération en dehors du mécanisme de désarmement de l'ONU. L'Initiative de sécurité contre la prolifération et le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire ont déjà prouvé leur efficacité. La Pologne participe activement à ces deux initiatives.

Comme les années précédentes, la Pologne présente à l'Assemblée générale un projet de résolution sur la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques. Ce projet souligne le rôle exceptionnel de la Convention sur les armes chimiques dans le domaine du désarmement, de la prévention de la résurgence des armes chimiques, de la promotion de la coopération internationale et de la protection contre les armes chimiques.

Nos efforts sont plus importants que jamais. Cette année, nous avons célébré le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques et la création de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Cela aurait dû être une occasion parfaite de faire l'éloge de nos réalisations et d'envisager l'avenir avec optimisme. Malheureusement, malgré de nombreux succès ces dernières années, le monde vit encore sous la menace réelle des armes chimiques et des défis qui y sont liés, notamment leur utilisation qui est la raison d'être de ces armes. Cela soulève des questions sur l'intégrité de la Convention sur les armes chimiques et la crédibilité de l'OIAC. Faute de temps, je reviendrai sur la question des armes chimiques au cours du débat thématique.

Qu'il me soit également permis de saisir cette occasion pour informer les membres qu'aujourd'hui, à 18 h 15, nous inaugurerons l'exposition consacrée à l'OIAC et à la Convention sur les armes chimiques à la cafétéria.

La Pologne continue d'accorder une importance particulière aux travaux menés dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques. La Convention continue d'être l'enceinte idoine où les États peuvent exprimer leurs préoccupations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du droit international humanitaire, à l'abri de toute contrainte. Nous saluons la possibilité qu'offre la Convention sur les armes classiques de faire face aux menaces résultant à la fois des armes classiques existantes et des technologies émergentes, telles que les systèmes d'armes létales autonomes.

La Pologne est attachée aux efforts communs destinés à lutter contre les effets inhumains des engins explosifs improvisés (EEI). Les EEI ont des répercussions globales négatives sur le développement socioéconomique des nations.

Nous ne devons pas oublier que les flux illicites d'armes légères et de petit calibre ont les mêmes répercussions désastreuses sur le plan socioéconomique.

L'année prochaine, au cours de la troisième Conférence d'examen du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre, nous aurons l'occasion de renforcer notre engagement de relever avec efficacité ce défi mondial. En tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, la Pologne encouragera, entre autres, des politiques d'exportation responsables des armes légères et de petit calibre, et soulignera l'importance de la sécurité physique et de la gestion sécurisée des stocks.

La Pologne est consciente des graves incidences des mines antipersonnel et des restes explosifs de guerre sur les situations humanitaires, la stabilité et le développement. Nous resterons déterminés à faire progresser la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Cette année, la seizième Réunion des États parties sera un événement spécial, car les États parties célébreront le vingtième anniversaire de l'adoption et de la signature de la Convention.

Enfin, sachez, Monsieur le Président, que nous entendons œuvrer avec vous, votre équipe et toutes les nations à la réussite des travaux de la Première Commission.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs dans l'exercice du droit de réponse, j'aimerais rappeler aux délégations que les déclarations prononcées dans ce cadre sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde.

Deux orateurs figurent encore sur la liste des secondes interventions pour la séance de la Commission du vendredi 6 octobre. Nous allons commencer par entendre ces orateurs.

M^{me} Seong-Mee Yoon (République de Corée) (*parle en anglais*) : J'ai demandé à exercer mon droit de réponse suite à la seconde intervention de la délégation nord-coréenne, le 6 octobre (voir A/C.1/72/PV.6). Il ne me paraît pas nécessaire de reprendre point par point ses arguments, l'historique des provocations militaires de la Corée du Nord sur la péninsule coréenne étant bien connu.

Aucun gouvernement ne peut rester indifférent face à la situation dans laquelle se trouve notre sécurité nationale. De concert avec la communauté internationale, nous continuerons à nous exprimer et à agir résolument pour mettre fin aux programmes nucléaires et de missiles de la Corée du Nord. Pyongyang ne doit pas

sous-estimer la ferme volonté de la République de Corée et de la communauté internationale. Tout nouvel acte de provocation de la Corée du Nord fera l'objet d'une réponse implacable, non seulement de la part de l'alliance entre les États-Unis et la Corée, mais aussi de l'ensemble de la communauté internationale.

À mesure que le temps passe, la possibilité d'un règlement de la question s'amenuise. La Corée du Nord doit saisir rapidement la possibilité qui s'offre à elle de choisir la voie de la dénucléarisation. La République de Corée est fermement attachée à une solution pacifique de la question et se tient prête à engager un dialogue avec la Corée du Nord si elle change d'attitude et s'engage sur la voie de la dénucléarisation.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Le représentant de la Grande-Bretagne ne mérite pas que je lui réponde. Cependant, je lui conseillerai ainsi qu'à son gouvernement de permettre au peuple écossais d'exercer son droit à l'autodétermination, d'abandonner la colonie de Gibraltar et de régler ses problèmes latents avec l'Union européenne. La Grande-Bretagne devrait se concentrer sur ses problèmes internes au lieu de s'ingérer dans les affaires des autres. Elle devrait présenter ses excuses au peuple iraquien pour l'invasion de l'Iraq en 2003, prendre des mesures juridiques contre Tony Blair et indemniser le peuple iraquien dont le pays a été détruit.

Nous sommes au XXI^e siècle, et la Grande-Bretagne continue d'occuper de nombreux territoires dans le monde. Nous demandons à la Grande-Bretagne de mettre fin à son occupation de territoires non autonomes.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je prends la parole dans l'exercice de mon droit de réponse afin de réagir aux commentaires du représentant de la Syrie.

Les preuves de l'emploi répété d'armes chimiques en Syrie nous rappellent combien il est important que le Conseil de sécurité renouvelle le mandat du Mécanisme d'enquête conjoint afin de déterminer quelle partie en est responsable. La Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques a confirmé l'emploi d'armes chimiques, permettant ainsi que ceux qui ont employé des armes chimiques en Syrie aient à répondre de leurs actes.

En continuant d'utiliser des armes chimiques et en conservant l'intégralité de son programme d'armes chimiques, la Syrie continue à ne pas respecter ses

obligations juridiques au titre de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité. Ce régime doit cesser immédiatement l'emploi d'armes chimiques et éliminer de manière complète et irréversible son programme d'armes chimiques, conformément à ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013). L'emploi d'armes chimiques par toute partie en Syrie est odieux et constitue une violation des règles et normes interdisant l'utilisation de ces armes. Les États-Unis condamnent depuis longtemps avec fermeté l'emploi d'armes chimiques et soulignent la nécessité de poursuivre les utilisateurs de ces armes.

J'aimerais faire une remarque concernant le Mécanisme d'enquête conjoint. Les États-Unis appuient vigoureusement les efforts déployés par le Mécanisme d'enquête conjoint pour enquêter sur l'emploi d'armes chimiques en Syrie, conformément au mandat qui lui a été confié. L'emploi d'armes chimiques en Syrie préoccupe vivement l'ensemble de la communauté internationale. Nous avons indiqué clairement qu'empêcher l'emploi et la propagation d'armes chimiques répond aux intérêts nationaux vitaux des États-Unis et que, le cas échéant, nous agirons pour empêcher le meurtre aveugle de civils au moyen de ces terribles et effroyables armes. Dans le cadre du Conseil de sécurité et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, les États-Unis continueront d'établir les responsabilités dans l'emploi confirmé d'armes chimiques par une partie.

M. Al-Khalifa (Qatar) (*parle en arabe*) : J'ai demandé à exercer mon droit de réponse afin de réagir aux propos du représentant du régime syrien, qui a lancé des accusations mensongères contre mon pays. Ces accusations ne sont rien d'autre que le fruit de son imagination. Nous rejetons catégoriquement ces accusations infondées, qui ne sont que pur mensonge.

Il est paradoxal que les représentants du régime syrien parlent d'armes chimiques toxiques en Première Commission, alors que leur régime est expert en matière d'utilisation d'armes chimiques et de produits chimiques toxiques, comme en témoignent les crimes et les scandales dont il est fait état dans les rapports des Nations Unies, en particulier dans les troisième et quatrième rapports du Mécanisme d'enquête conjoint. Ces rapports ont confirmé l'emploi par les forces du régime d'armes chimiques contre des civils. Un autre rapport publié par la Commission d'enquête internationale indépendante fait état de l'utilisation d'armes chimiques à Khan Cheikhoun. À cela, nous pourrions ajouter la

longue liste des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité perpétrés pendant des années par ce régime. Cela conduit le régime syrien à tromper la communauté internationale et à détourner l'attention de ces crimes en rejetant la responsabilité sur d'autres pays, alors que ces pays assument la responsabilité de défendre le peuple syrien, conformément au droit international.

Adresser de nombreuses lettres aux Nations Unies prédisant des attaques au moyen d'armes chimiques et mentionner le scénario précis de leur utilisation indiquent que l'on sait par avance que ces armes seront utilisées et que l'on cherche à en faire porter la responsabilité aux pays qui rejettent les violations flagrantes du droit international et des droits de l'homme.

Il est paradoxal également que des représentants du régime syrien évoquent la menace du terrorisme, alors que la politique irresponsable de ce régime a conduit à l'émergence de groupes terroristes jusque-là inconnus dans la région. En revanche, le bilan positif de l'État du Qatar dans plusieurs domaines, notamment en matière de lutte contre le terrorisme, a été salué par la communauté internationale.

M. Aljaedi (Libye) (*parle en arabe*) : Dans sa déclaration, la Syrie a indiqué que des armes chimiques avaient été transférées de la Libye vers la Syrie, où elles ont été utilisées. Nous tenons à préciser, comme nous l'avons déjà souligné, que depuis 2011 et le début de 2012, les produits chimiques présents sur le territoire libyen ont été placés sous le contrôle de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Ces produits ou précurseurs n'étaient que du gaz moutarde, alors que, selon l'OIAC, c'est du gaz sarin qui a été utilisé en Syrie, et non du gaz moutarde.

L'OIAC a éliminé avec succès ces substances en Libye. En janvier 2014, l'OIAC a détruit avec succès tous les gaz moutarde en général. Il a été confirmé depuis qu'aucune arme chimique utilisable ne se trouve sur le territoire libyen. Le Secrétariat technique de l'OIAC a confirmé dans ses rapports que depuis mai 2014, aucun gaz sarin n'a été trouvé parmi les armes chimiques de la Libye. Par ailleurs, l'enquête pertinente a atteint sa phase finale, avec l'envoi en Allemagne, en septembre 2016, de précurseurs chimiques. Depuis lors, ces précurseurs sont en cours de destruction dans l'installation de Munster – un processus qui devrait s'achever en octobre 2017.

M. Ri In Il (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je serai très bref dans

ma réponse aux représentants des pays qui ont fait des remarques inacceptables contre la République populaire démocratique de Corée. Ils devraient connaître l'origine de la menace principale pesant sur la paix et la sécurité de la péninsule coréenne et du monde. Lors de réunions précédentes, j'ai maintes fois précisé notre position vis-à-vis de la dissuasion nucléaire aux fins de la légitime défense de notre pays. Il n'est donc pas utile que je le fasse à nouveau. J'aimerais toutefois préciser un point. Nous ne reculerons pas d'un iota en ce qui concerne le renforcement de nos forces nucléaires, qui ont pour but de préserver la souveraineté, le droit à exister et l'intérêt supérieur du pays.

J'aimerais également revenir sur la déclaration de la représentante sud-coréenne, qui a fait des remarques déplacées à l'encontre de notre pays. Par son entremise, j'aimerais dire au Gouvernement de la Corée du Sud : Faites ce que vous voulez, mais je ne pense pas que vos rêves se réaliseront, car la Corée du Sud est le seul pays parmi les États Membres à avoir délégué le symbole des États souverains – la capacité de contrôler ses propres forces militaires – à des forces étrangères. Mais j'avertis la Corée du Sud qu'elle sera responsable de toutes les conséquences catastrophiques résultant de ses actes outrageants.

M. Canay (Turquie) (*parle en anglais*) : Nous rejetons catégoriquement les allégations des représentants du régime syrien. Le bilan criminel de ce régime en ce qui concerne l'utilisation insensée de produits chimiques en tant qu'armes a été établi par le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies dans trois cas en Syrie : à Tell Méniss en 2014, à Qaminas en 2015 et à Sarmin en 2016. Comme nous l'avons indiqué dans notre déclaration, l'emploi d'armes chimiques constitue un crime contre l'humanité et un crime de guerre, et les responsables de ce régime, qui ont commis ces actes abominables, devront en répondre.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Le représentant du régime terroriste wahhabite Bani Saud, parrain du terrorisme takfiri dans le monde, a fait une déclaration empreinte d'hypocrisie et de mensonges dans une tentative désespérée de dissimuler les crimes que le régime Bani Saud commet au Yémen, au Bahreïn, en Iraq et en Syrie. Ce terrorisme wahhabite s'est même propagé au Nigéria et à des capitales occidentales. Il est inacceptable que le régime Bani Saud contribue à hauteur de plus de 100 millions

de dollars au Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, alors qu'il viole les résolutions du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme en consacrant des milliards de dollars au financement de groupes terroristes en Syrie.

Ce régime consacre également des centaines de millions de dollars au financement de centres religieux partout dans le monde en vue de répandre l'idéologie wahhabite, qui incite à la haine des autres religions et appelle à la mort et à la destruction. En outre, ce régime recrute des milliers de jeunes gens pour les envoyer commettre en Syrie et en Iraq des crimes brutaux contre des civils.

Le régime Bani Saud est fondé sur la persécution du peuple saoudien, en particulier dans les zones orientales du pays. Ce régime a récemment détruit la totalité de la ville d'Al-Awamia. Dans ce contexte, nous soulignons que, pour cette seule année, ce régime a décapité au sabre 150 personnes, de la même façon que l'organisation terroriste Daech.

Le régime Bani Saoud préfère dépenser des millions de dollars en armements et approvisionnement en armes des groupes terroristes, plutôt que de consacrer ces sommes au développement et au progrès de sa population, notamment en autorisant les femmes à conduire. Il semble que le représentant du régime Bani Saud ait créé sa propre mission d'établissement des faits, tirant des conclusions avant même que le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies ait achevé son travail. Je n'ai rien d'autre à dire concernant l'Arabie saoudite.

Mohammed Al-Misfer, universitaire qatari et conseiller en médias pour le régime des cheiks du Qatar, a déclaré aujourd'hui à la télévision de l'État du Qatar que ce dernier s'apprêtait à utiliser des armes chimiques pour réprimer une rébellion tribale au Qatar. Nous sommes prêts à communiquer ici le lien électronique vers cet interview.

Dans un entretien au quotidien français *Le Monde*, en date du 12 mai 2015, et en réponse à une question concernant la position de son pays à l'égard du Front el-Nosra, si le Gouvernement de son pays le considère comme une organisation terroriste, Khaled Bin Mohammed Bin Al-Atiyah a déclaré ce qui suit :

« Des groupes armés luttent pour renverser le régime. Les modérés ne peuvent pas dire au Front el-Nosra : restez chez vous parce qu'on ne

veut pas coopérer avec vous. Les conditions sur le terrain doivent être prises en considération et nous devons faire preuve de réalisme. »

Le réalisme politique du régime des cheiks du Qatar repose sur le non-respect de la légitimité internationale, la violation des résolutions du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme et l'appui au Front el-Nosra, qui est classé comme organisation terroriste sur les listes établies par le Conseil de sécurité. La façon d'agir du Qatar est connue de tous. Il appuie le terrorisme partout dans le monde.

Le représentant des États-Unis, qui vient de s'exprimer, a mentionné la Syrie. J'aimerais lui remémorer un document de WikiLeaks, publié aux États-Unis, qui fait référence à un message secret daté de 2006 entre le Département d'État américain et l'Ambassadeur des États-Unis à Damas. Ce message secret comprend un plan visant à renverser le Gouvernement de mon pays. Je lui recommande également de lire les mémoires de M^{me} Hillary Clinton, dans lesquelles elle confesse que l'Administration américaine a, de fait, créé Daech, le Front el-Nosra et Al-Qaida. De nombreux livres ont été publiés sur ce sujet aux États-Unis et en Europe. Tous mentionnent la manipulation du terrorisme politique islamique pour renverser des gouvernements dans notre région arabe et au Moyen-Orient.

Nous ne pouvons oublier ce qui s'est passé en Iraq – l'invasion scandaleuse de ce pays et les calamités qui en ont résulté pour notre région et pour l'Iraq. Comment oublier que l'ancienne Administration américaine a dépensé 500 millions de dollars pour financer la formation de seulement 49 terroristes sous prétexte, comme il l'a prétendu, de libérer la Syrie du régime en place? Ces terroristes ont finalement

rejoint les rangs du Front el-Nosra et Daech avec des armes américaines.

Mon pays est engagé vis-à-vis de toutes les dispositions figurant dans la Convention sur les armes chimiques et s'est acquitté de toutes ses obligations. Les propos du représentant des États-Unis sont inacceptables et doivent être rejetés. Il sait mieux que quiconque que son pays a participé à la destruction des stocks se trouvant en dehors du territoire syrien. Il connaît les quantités d'armes détruites et le lieu de leur destruction. Je n'ai rien à ajouter.

M. Al Mutairi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*): Mon pays exerce son droit de réponse afin de réagir aux propos du représentant de la Syrie. Le régime syrien nous a habitués à se défaire de ses responsabilités et à détourner l'attention de ses pratiques répressives à l'encontre de son peuple en proférant des accusations mensongères. Le régime syrien continue de ne pas respecter les résolutions internationales, en particulier les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité qui condamnent les crimes et les actes du régime syrien à l'encontre de son peuple.

Dans sa déclaration, le Royaume d'Arabie saoudite a fait référence aux conclusions figurant dans le cinquième rapport du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies (voir S/2017/131), auquel le régime syrien prétend être attaché. Le rapport établit la responsabilité du régime syrien dans trois attaques chimiques.

J'en appelle à la communauté internationale afin qu'elle assume ses responsabilités, se tienne au côté du peuple frère de Syrie et traduise en justice tous ceux qui ont fait couler le sang de ce peuple.

La séance est levée à 18 h 5.